
Conseil départemental du Morbihan

**Procès-verbal
de la réunion du 20 septembre 2024**

Liste des conseillers départementaux du Morbihan

Canton	Nom -Prénom	Date de naissance	Année de la 1 ^{ère} élection
Auray	JALU Michel	27 janvier 1952	2015
	LE BRETON Marie-José	13 février 1953	2014
Gourin	GUEGAN Dominique	7 juillet 1957	2021
	LE NINIVEN Dominique	4 mars 1953	2021
Grand-Champ	LE MEUR Dominique	10 janvier 1963	2021
	GUEGAN Pierre	9 novembre 1959	2021
Guer	POULAIN Thierry	11 avril 1967	2021
	HERRY Marie-Hélène	2 juillet 1970	2015
Guidel	BALLESTER Françoise	18 janvier 1960	2015
	LE NAY Gwenn	5 novembre 1975	2021
Hennebont	JOURDA Muriel	27 octobre 1967	2015
	LOHEZIC Stéphane	23 octobre 1965	2021
Lanester	COCHÉ Myrienne	24 avril 1958	2021
	CARIS Alain	2 mars 1958	2021
Lorient 1	QUÉRIC Catherine	17 août 1965	2021
	GLAZ Mathieu	4 novembre 1986	2021
Lorient 2	MÉTAYER Rozenn	8 mars 1976	2021
	GIRARD Damien	30 mai 1973	2021
Moréac	GUEGAN Rozenn	16 avril 1975	2021
	HAMON Stéphane	26 avril 1963	2021
Muzillac	GUIHARD Alain	9 juillet 1952	2011
	JARLIGANT Marie-Odile	20 décembre 1948	2015
Ploemeur	LOAS Ronan	15 avril 1982	2015
	ROUSSET Marianne	3 juin 1964	2021
Ploërmel	RENAUDIE Hania	28 décembre 1978	2021
	JAGOUDET Nicolas	1 ^{er} avril 1972	2021
Pluvigner	LE QUER Marie-Christine	11 avril 1967	2015
	ROBELET Fabrice	24 septembre 1968	2015
Pontivy	PERRAULT Soizic	18 février 1977	2015
	QUERO Benoît	7 septembre 1976	2015
Questembert	LE BOTERFF Marie	21 octobre 1976	2021
	LEMAIRE Boris	15 décembre 1976	2021
Quiberon	BELLECC Karine	6 avril 1973	2015
	PIERRE Gérard	15 mai 1951	2004
Séné	LAPPARTIENT David	31 mai 1973	2011
	JEHANNO Anne	6 décembre 1973	2021
Vannes 1	AZGAG Mohamed	8 février 1954	2021
	PENHOUE Christine	9 mai 1962	2015
Vannes 2	BERTHOLOM Denis	6 septembre 1964	2015
	LEBRETON Sophie	6 février 1964	2021
Vannes 3	DUFEIGNEUX Gilles	18 mai 1964	2015
	FAVENNEC Gaëlle	12 février 1971	2015

Commissions

<p>1^{ère} commission</p> <p>Finances et ressources humaines</p>	<p>Présidente : Muriel JOURDA</p> <p>Membres : Denis BERTHOLOM - <i>Secrétaire</i> Mohamed AZGAG Gilles DUFEIGNEUX Mathieu GLAZ</p>
<p>2^{ème} commission</p> <p>Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées</p>	<p>Présidente : Marie-Odile JARLIGANT</p> <p>Membres : Michel JALU - <i>Secrétaire</i> Karine BELLEC Rozenn GUÉGAN Fabrice ROBELET Myrienne COCHÉ Marie LE BOTERFF</p>
<p>3^{ème} commission</p> <p>Insertion, famille, enfance et action sociale</p>	<p>Présidente : Sophie LEBRETON</p> <p>Membres : Hania RENAUDIE - <i>Secrétaire</i> Gaëlle FAVENNEC Dominique LE NINIVEN Marianne ROUSSET Catherine QUERIC</p>
<p>4^{ème} commission</p> <p>Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme</p>	<p>Président : Pierre GUÉGAN</p> <p>Membres : Stéphane HAMON - <i>Secrétaire</i> Nicolas JAGOUDET Soizic PERRAULT Benoit QUÉRO Rozenn METAYER</p>
<p>5^{ème} commission</p> <p>Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau</p>	<p>Président : Stéphane LOHÉZIC</p> <p>Membres : Dominique GUÉGAN - <i>Secrétaire</i> Alain GUIHARD Marie-Christine LE QUER Damien GIRARD</p>
<p>6^{ème} commission</p> <p>Éducation, culture, sport et vie associative</p>	<p>Présidente : Marie-Hélène HERRY</p> <p>Membres : Dominique LE MEUR - <i>Secrétaire</i> Françoise BALLESTER Marie-Jo LE BRETON Ronan LOAS Christine PENHOÛËT Alain CARIS</p>
<p>7^{ème} commission</p> <p>Infrastructures routières, mobilités douces et ports</p>	<p>Président : Thierry POULAIN</p> <p>Membres : Anne JEHANNO - <i>Secrétaire</i> Gwenn LE NAY Gérard PIERRE Boris LEMAIRE</p>

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 20 septembre 2024

Sommaire

N° rapport	N° Poseidon	Direction	Titre du dossier	Page
1^{ère} Commission : Finances et ressources humaines				
1	23988	Direction générale adjointe des ressources	Résiliation anticipée du bail emphytéotique administratif relatif aux casernes de gendarmerie du Morbihan	35
2	24234		Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval (SABEMEN) Rapport annuel 2023	28
3	24237		SPL Equipements du Morbihan Rapport annuel 2023	27
4	24235		SPL Compagnie des ports du Morbihan Rapport annuel 2023	23
5	24236		SEML Atout Ports Rapport annuel 2023	22
6	24404	Direction des affaires juridiques et des assemblées	Compagnie des ports du Morbihan Augmentation de capital par incorporation de réserves	30
7	24414		Compte rendu de la délégation en matière de toutes actions en justice (mai à août 2024)	32
8	24362	Direction des services numériques	Présentation des actions entreprises suite au rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes sur la gestion des systèmes d'information	39
4^{ème} Commission : Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme				
9	24238	Direction générale adjointe des ressources	Agence de développement du tourisme du Morbihan Rapport financier 2023	20
6^{ème} Commission : Éducation, culture, sport et vie associative				
10	24352	Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse	Suites données aux recommandations adressées par la chambre régionale des comptes relatives à la gestion des collèges	45
11	24345		Politique en faveur des collèges	40
12	24374	Direction de la culture	Bilan 2023 de la délégation de service public relative à la gestion du domaine départemental de Suscinio	46
7^{ème} Commission : Infrastructures routières, mobilités douces et ports				
13	24411	Direction générale des services	Volet mobilités du CPER 2023-2027 : avis du département du Morbihan	47

Procès verbal
du conseil départemental du Morbihan

Séance du 20 septembre 2024

Le vendredi 20 septembre 2024, à 14 heures 30, le conseil départemental du Morbihan s'est réuni à l'hôtel du département à Vannes, sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, président.

Procès-verbal approuvé par le Conseil départemental

lors de sa réunion du 8 novembre 2024

LE PRÉSIDENT – Bonjour à toutes et à tous et bienvenue à cette session du 20 septembre. Avant de vous accueillir officiellement, je laisse la parole à notre 1^{ère} vice-présidente qui va procéder à l'appel.

(Mme BELLEC, conseillère départementale, procède à l'appel nominal.)

Sont présents : Mohamed AZGAG, Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Gilles DUFEIGNEUX, Gaëlle FAVENNEC, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Dominique GUEGAN, Pierre GUEGAN, Rozenn GUEGAN, Alain GUIHARD, Stéphane HAMON, Marie-Hélène HERRY, Nicolas JAGOUDET, Michel JALU, Marie-Odile JARLIGANT, Muriel JOURDA, David LAPPARTIENT, Marie LE BOTERFF, Marie-José LE BRETON, Gwenn LE NAY, Dominique LE NINIVEN, Marie-Christine LE QUER, Sophie LEBRETON, Boris LEMAIRE, Ronan LOAS, Stéphane LOHEZIC, Rozenn MÉTAYER, Christine PENHOJET, Soizic PERRAULT, Gérard PIERRE, Thierry POULAIN, Catherine QUÉRIC, Benoît QUÉRO, Hania RENAUDIE, Fabrice ROBELET et Marianne ROUSSET.

Sont absents : Anne JEHANNO (*a donné pouvoir à Thierry POULAIN*), Dominique LE MEUR (*a donné pouvoir à Pierre GUEGAN*).

LE PRÉSIDENT – Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc valablement ouvrir notre séance. Au préalable, vous savez que deux anciens conseillers généraux sont décédés. Un certain nombre d'entre nous avons siégé avec eux. Tout d'abord, Joseph LEGAL, qui a siégé dans cette assemblée de 2007 à 2015 et qui, dans le mandat de 2011 à 2015, était mon voisin immédiat, à la place de Mohamed et de Marianne. Il était aussi maire de sa commune. Également Michel GODARD, qui fut conseiller général du canton de Ploemeur, de 1982 à 1998 et qui a été maire de cette belle commune. En mémoire de nos deux collègues disparus, je vous propose que l'on observe une minute de silence.

(L'assemblée observe une minute de silence)

Je vous remercie. Nous passons, dans un premier temps, à l'approbation du procès-verbal de la session du 24 juin dernier. Ils vous ont été transmis avec les rapports qui sont soumis aujourd'hui. Vous avez été invités à formuler vos observations jusqu'au 16 septembre. À ce jour, nous n'avons reçu aucune remarque. Nous vous proposons donc de passer au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Conformément à notre règlement intérieur, aux articles 28, 29 et 30, nous n'avons reçu aucune question orale ni aucun vœu. Il convient donc maintenant que nous puissions procéder à nos traditionnelles allocutions, la mienne en tant que président du département, puis celle de Damien GIRARD, en tant que président du groupe de l'opposition et celle de Ronan LOAS. Je profite aussi de l'occasion pour féliciter Damien GIRARD qui, depuis notre dernière assemblée, a été élu député. Nous avons maintenant deux parlementaires au sein de notre assemblée, Muriel JOURDA, sénatrice et Damien GIRARD, député. Mon cher collègue, je vous adresse mes félicitations républicaines.

Déclaration liminaire du Président

LE PRÉSIDENT – Chers collègues, notre précédente réunion s'est déroulée le 24 juin dernier ; nous siégeons dans la bibliothèque et nous n'avons, alors, plus de député en France. Nous nous réunissons aujourd'hui à nouveau dans cet hémicycle Raymond Marcellin, flambant neuf, rutilant, qui, après 42 ans de bons et loyaux services, avait besoin d'être quelque peu rafraîchi et modernisé. Vous pouvez voir que tel est le cas, avec des outils modernes. Certains nostalgiques regrettent déjà les vieux écrans de télévision qui étaient devant nous et qui sentaient bon la naphthaline, mais si vous posez vos téléphones, sans la coque, sur le morceau en cuir, vous aurez une recharge automatique par induction. Nous avons fait un bond de plusieurs années. Vous avez des prises USB et des prises plus petites devant vous également, ainsi que des prises de courant. Vous avez désormais tout le nécessaire, à la pointe de la modernité. Même si Olivier COJAN a tout testé et essayé, il est possible qu'il reste quelques réglages à faire. Ne me demandez pas qui a choisi la couleur de la moquette ; nous la trouvons très jolie, les avis peuvent être divergents. En tout cas, cet ensemble est assez apaisant. En relief, il sera écrit « Morbihan », sous la tribune, ce qui n'est pas encore fait. Sinon, l'ensemble de cet hémicycle est terminé. Il a fière allure. Nous avons recommandé à l'Imprimerie nationale les portraits des Présidents de la République qui étaient délavés pour certains d'entre eux.

Cet hémicycle est doté d'outils modernes. Certes, il accueille nos assemblées, mais il a aussi vocation à être utilisé par les services, lors de réunions importantes. M. le Contrôleur général, n'hésitez pas à réunir vos équipes ici. Cet hémicycle est à disposition de l'ensemble des Morbihannaises et Morbihannais et ses outils seront bien utiles, dotés de la technologie moderne et il est surtout rendu accessible aux personnes à mobilité réduite, ce qu'il n'était pas auparavant. Il est isolé phoniquement et thermiquement et est toujours aussi lumineux. Nous avons essayé de garder l'esprit, nous avons surtout conservé le bois. Nous trouvons l'hémicycle très joli en tant que tel, nous avons juste repoli le bois, qui est légèrement différent. Les fauteuils, qui sont assez confortables, sont le fruit d'une époque très recherchée aujourd'hui et nous les avons aussi conservés. Nous avons fait du neuf avec du vieux, en gardant l'âme et l'esprit de cet hémicycle, tout en le modernisant et en le rendant accessible. Nous nous étions donnés pour objectif de le rouvrir ; nous y sommes et nous en sommes très heureux. Nous espérons que les quelques modifications qui ont été faites vous donneront de bonnes conditions de travail pour mener à bien la mission qui est la vôtre.

Ce nouvel hémicycle n'est peut-être pas le changement le plus notable de ces trois derniers mois, même s'il est visible et physique, puisque les élections législatives se sont déroulées entre-temps, suite à la dissolution qui avait été décidée par le Président de la République. Elles ont entraîné notre pays dans une incertitude institutionnelle inédite. Nous avons maintenant des députés, ce qui est une bonne chose, mais nous n'avons toujours pas de gouvernement. Trois mois sans gouvernement semblent longs, même si, à l'écoute des uns et des autres, il semblerait qu'entre aujourd'hui et dimanche, nous devrions avoir un gouvernement. J'ai entendu que les équilibres n'étaient pas encore définitivement tranchés. La prochaine fois que nous nous réunirons, je gage que nous aurons un gouvernement et que les parlementaires, avides de travail, pourront donner la pleine mesure de leurs capacités, ce qu'ils attendent bien sûr, puisqu'en l'absence de gouvernement, il est difficile que le parlement travaille, à part exercer quelques missions. La situation financière est aussi très grave et nos comptes publics sont particulièrement dégradés. Se greffe donc à ces situations une véritable paralysie du pays.

Fort heureusement, pendant cette période, les Jeux olympiques, puis les Jeux paralympiques se sont déroulés dans les meilleures conditions, les plus merveilleuses conditions. Ils ont été une véritable réussite sportive, organisationnelle et je crois pouvoir dire aujourd'hui en termes d'engouement populaire. 81 % des Français sont aujourd'hui heureux du déroulement des Jeux olympiques, soit 20 % de plus qu'avant le début des Jeux. Nous savions que la côte allait sans doute remonter. 81 % des Français sont heureux que la France ait accueilli les Jeux olympiques. Soyons fiers. L'espace d'un été, nos compatriotes se sont retrouvés, pour célébrer le sport, mais plus largement, pour célébrer la France, la joie de vivre ensemble dans ce beau pays, qui a des atouts exceptionnels. Nous avons donné une merveilleuse image au monde, l'image d'un pays soudé, uni, l'image d'un pays qui sait faire corps et faire Nation, l'image d'un pays qui sait aussi

accueillir. Nul doute que cela invitera un certain nombre de personnes à venir dans notre pays. Tout marchait ! Les policiers étaient supportés, y compris dans les territoires de la République où parfois, cela est un peu plus compliqué. Les transports fonctionnaient exceptionnellement bien. Bref, tout fonctionnait dans notre pays. Il y avait une âme supplémentaire, une cohésion. Les drapeaux français étaient de sortie, la Marseillaise n'a jamais été aussi chantée. Paris et la France étaient étincelants au niveau international. Nous avons su faire preuve d'une certaine imagination. Forcément, il y a toujours des mauvaises langues qui ont trouvé à redire parfois, mais je trouve que c'est aussi la touche française, l'impertinence française parfois. Nous avons réussi à montrer le meilleur de nous-mêmes et nos athlètes ont su aussi sublimer ces Jeux olympiques par de nombreuses médailles, 67 au total au Jeux olympiques et de très nombreuses aux Jeux paralympiques. 5^{ème} Nation aux Jeux olympiques, 8^{ème} Nation aux Jeux paralympiques, conformément aux objectifs qui avaient été fixés. Les Morbihannaises et Morbihannais ont fait aussi les Jeux olympiques, ils y ont participé en tant que volontaires et à tous les niveaux. Ces Jeux ont été une belle parenthèse, qui nous a d'ailleurs fait oublier un peu la politique et qui a fait dire aux Français que la politique ne leur manquait pas. Ne croyons pas que nous manquons aux Français, ce qui n'est pas forcément vrai. Il manque ces moments de cohésion, de liesse populaire. Je pense qu'il y aura un avant et un après Jeux olympiques. Cela montre que face aux grands défis qui nous attendent, unis, nous pouvons déplacer des montagnes. Bravo à toutes celles et tous ceux qui se sont démenés.

Malheureusement, les Jeux olympiques et paralympiques sont terminés et les difficultés sont toujours là. Le déficit budgétaire s'est creusé de manière abyssale, la dette continue de croître. L'Union européenne commence à s'agacer, ce qui est un doux euphémisme. Elle nous menace de sanctions de 2,5 Md€ et entre nous, elle a totalement raison. Parfois, on grommelle et on ronchonne contre l'Europe, mais en l'occurrence, c'est plutôt elle qui peut ronchonner et grommeler contre nous. Nous ne sommes pas au rendez-vous ; le déficit est à 5,7 %. Certains experts estiment que la France n'est pas si éloignée de la situation qu'a connue la Grèce dans les années 2010. Nous en prenons le dangereux chemin. Il ne s'agit pas de s'alarmer pour le plaisir – vous savez que telle n'est pas forcément ma tendance – mais de se rendre compte de la réalité, faute de quoi la tête dans le sable, on s'abstient d'apporter des réponses qui sont indispensables pour notre pays et ô combien nécessaires.

Pour apporter ces réponses, il faut du courage et de la volonté politique. Ici, nous n'en manquons pas et nous l'assumons. Cette situation est inédite sous la V^{ème} République. Sans refaire tout l'historique, en 1958, la situation de la France était dramatique et de GAULLE a remis, en deux temps trois mouvements, la France en ordre, avec des institutions, qui modifiées en 1962, avec l'élection du Président au suffrage universel, ont définitivement stabilisé la V^{ème} République. Nous revenons finalement à la IV^{ème} République avec les institutions de la V^{ème}. La dernière chose à faire d'ailleurs est de mettre une dose de proportionnelle. Ce serait le clou définitif sur le cercueil de la V^{ème} République. La proportionnelle n'a absolument pas de sens dans l'esprit de la V^{ème} République. Nous pouvons penser à une meilleure représentation ; le triste spectacle que nous avons eu, que nous espérons temporaire, serait un spectacle permanent. Il faut un système majoritaire dans ce pays. C'est ainsi que l'avait voulu le Général de GAULLE et il a eu tout à fait raison. Je défendrai toujours ce système majoritaire.

La France a connu des crises financières et institutionnelles profondes, ce qui a d'ailleurs conduit le Général de GAULLE au retour du pouvoir, après l'ingratitude qui a peut-être été celle des Français ou du moins celle des partis politiques, qui sitôt la paix retrouvée, ont retrouvé leurs vieilles habitudes de combines, qui ont amené la France à l'instabilité de la IV^{ème} République. La crise fut alors surmontée en 1958, mais elle l'a été face à une vision de ce qu'est la France. Elle l'a été grâce à des mesures économiques et sociales courageuses et drastiques, auxquelles d'ailleurs, une majorité des responsables politiques de l'époque, faisant fi des divisions qui pouvaient les animer, ont su apporter leur soutien. Peu s'en souviennent peut-être, mais en 1958, la France était au bord du gouffre politique, mais surtout financier. On avait déjà demandé l'aide du FMI, ce qui était une humiliation pour un pays comme le nôtre. En quelques années, nous avons su rebondir pour faire de la France le pays européen le plus prospère, avec un taux de croissance extraordinaire, jusqu'aux années POMPIDOU. Évidemment, nous n'avons plus le Général de GAULLE, mais il est là, derrière le portrait rénové, à côté de celui du Président de la République, car lorsque nous avons replacé les Présidents, il nous semblait logique que le Président en exercice soit au milieu de l'hémicycle, mais que le Président fondateur de la V^{ème} République soit aussi à ses côtés. C'est le

choix qui a été fait. Mutatis mutandis, nous devons en effet nous inspirer de ce qui a fonctionné dans le passé.

De ce point de vue, je me réjouis de la nomination de Michel BARNIER au poste de Premier Ministre. Je sais que certains, y compris dans cet hémicycle, auraient peut-être souhaité une Première Ministre issue du Nouveau Front Populaire, notamment Mme Lucie CASTETS. Je n'ai d'ailleurs rien contre elle, je ne la connais pas. Je ferai simplement observer que le titre de gloire qui est le sien est d'avoir géré les finances de la ville de Paris, avec le succès que l'on connaît, puisque la dette a doublé, passant de 4 milliards en 2014 à 10 milliards en 2025. C'était déjà un beau programme électoral qui nous était promis ! Michel BARNIER, dans les fonctions qui ont été les siennes, a su négocier un Brexit ô combien difficile, avec la confiance des Chefs d'État européens, a su mener ses missions de commissaire européen avec brio, a su aussi diriger son département, puisque je n'oublie pas qu'il a été pendant longtemps président du conseil départemental de la Savoie. D'ailleurs, il fut élu conseiller général de la Savoie en 1973, mon année de naissance ; il était, à l'époque, tout jeune conseiller général de la Savoie. C'est un homme qui connaît le terrain, avec lequel j'ai eu l'occasion de converser en juillet-août. Je sais que d'autres, dans l'assemblée, le connaissent aussi tout particulièrement. Nous savons que c'est un homme de qualité, qu'il est l'homme de la situation. Il faudra de l'expertise et je crois que Michel BARNIER est un responsable politique d'une toute autre stature que ce qui avait été demandé. Je connais ses principes, ses méthodes, son respect des institutions et des partenaires. Je pense d'ailleurs qu'en ces temps compliqués, avoir quelques cheveux blancs pour être à la tête du gouvernement n'est non seulement pas un défaut, mais une qualité. On peut avoir des cheveux blancs à un âge relativement jeune, mais il n'empêche que 73 ans est aussi l'âge de la raison. Nous avons un Premier Ministre plein d'allant et d'entrain. J'ai eu l'occasion de le revoir samedi dernier, non pas pour entrer au gouvernement, mais dans le cadre de la grande parade des Jeux olympiques. Il sait que la tâche est compliquée, mais c'est un homme d'État, un homme qui a le sens du devoir et qui veut respecter et redresser notre pays. Il a cette rigueur, toute savoyarde, qui est indispensable à notre pays aujourd'hui.

Il nous faut le soutenir, de toutes nos forces et sans aucune arrière-pensée. Laissez-moi vous dire combien je trouve regrettable qu'une partie de la gauche modérée, pour laquelle j'ai le plus profond respect, préfère s'acoquiner avec les dangereux radicaux antisémites et anti-police de la France Insoumise. C'est la réalité. Anne HIDALGO a finalement raison. Quand elle reproche à M. FAURE d'avoir empêché la nomination, somme toute, elle n'a pas totalement tort. Certains sont raisonnés à gauche, d'autres ne le sont pas et préfèrent s'acoquiner, pour des raisons de tambouille et de cuisine électorales, à ces extrémistes de la France Insoumise dont nous savons très bien que le funeste projet électoral aurait conduit la France à la faillite, dans un délai si court que je remercie le Président de la République de ne pas avoir procédé à cette nomination. D'ailleurs, il n'y avait aucune majorité pour pouvoir le faire. L'élection à la présidence de l'Assemblée nationale a démontré que le Nouveau Front Populaire n'était pas majoritaire. Dans mon esprit, on gagne les élections lorsqu'on est majoritaire ou du moins, lorsqu'on ne représente pas une minorité. Or, il y a eu une majorité, fût-elle relative, pour réélire Yaël BRAUN-PIVET à la tête de l'Assemblée nationale. Je la félicite et j'ai trouvé que c'était une bonne nouvelle pour la France.

Il faut s'engager derrière Michel BARNIER. Il peut en tout cas compter sur mon soutien le plus total, dans la mission compliquée qui sera la sienne, parce que la situation financière de la France est grave. Je pense qu'il faut que les Français en soient conscients, parce que par ricochet, ils seront affectés. Cela va affecter les économies budgétaires, les dotations aux collectivités et donc ce qui se fait dans les communes. Cela va affecter le projet de loi de la Sécurité Sociale et donc les protections sociales. Nos départements sont déjà en difficulté. Je parle à l'échelle nationale. Vous allez dire que je me gargarise encore, mais le Morbihan va un peu moins mal que les autres. En réalité, les finances des départements s'effondrent et tous les observateurs le savent. Parmi les quatre strates de collectivités (communes, établissements publics de coopération intercommunales, départements et régions), ce sont les départements qui s'effondrent et non pas les autres strates. Même si la situation n'est pas facile pour les régions, la difficulté n'est pas au niveau de celle des départements. Certes, nous ne sommes pas les plus mal lotis, mais on a ce que l'on mérite, disait ma grand-mère !

Finalement, nous allons passer cette année 2024 encore dans des situations acceptables, malgré une forte baisse de nos droits de mutation à titre onéreux et une hausse significative de nos dépenses sociales, liée d'une part à l'augmentation du nombre d'allocataires. Par exemple, les allocataires de l'APA ont augmenté de 7,32 % cette année, ce qui traduit un vieillissement de notre population. Nous versons des prestations et nous ne décidons pas du nombre d'allocataires. Le gouvernement a décidé par ailleurs de l'augmentation du RSA. Les DMTO s'élevaient à 186 M€ en 2022, à 154 M€ l'année dernière et les trajectoires les annoncent à 129 M€ en 2024, c'est-à-dire en dessous du chiffre prudent que nous avons prévu à 135 M€. Ils baissent de 57 M€ par rapport à 2022. Ajouté à une quarantaine de millions de hausse des dépenses sociales, nous arrivons globalement à une baisse de 100 M€. Il s'avère que nous avons 108 M€ d'excédent, mais comme nos collègues partaient de beaucoup plus bas, ils sont en-dessous de la ligne de flottaison. Vous n'avez qu'à voir ce que font les départements voisins. Les départements sont en grande difficulté, s'émeuvent de la situation et nul doute que ce sera l'un des sujets du congrès des départements de France, qui se tiendra à Angers le mois prochain.

Certains ont pu tenir, mais au prix de réductions massives de leurs interventions, ce qui n'est pas le cas ici. Je pense par exemple à l'Ille-et-Vilaine qui en cours d'année, a dû voter une décision modificative avec 8,2 M€ d'économies, retirer 25 M€ de crédits en investissement, faute de quoi il ne pouvait pas passer l'année 2024. Ce ne sera pas notre cas. Nous verrons d'ailleurs, lors de notre session de novembre, lorsque nous examinerons la décision modificative n° 2 du budget, que nous arrivons encore à tenir la barre. Cela ne signifie pas que l'exercice budgétaire aura été simple et notre résultat sera très réduit, peut-être légèrement positif, mais probablement très réduit. Nos principes de gestion, notre rigueur seront suivis du premier au dernier jour du mandat. Il s'agit d'être rigoureux sur les dépenses, ce qui nous permet de contenir certaines mesures et l'ampleur des difficultés. Ainsi, au 31 décembre 2024, nous devrions pouvoir ne pas emprunter et avoir un endettement le plus faible jamais enregistré de notre département, puisqu'il serait de 74 M€ au 31 décembre. Depuis le début de ce mandat, nous aurons ainsi réduit la dette de 88 M€, soit moins 54 % en quatre ans. Puisse cet exemple inspirer le niveau national, même si nous savons que mécaniquement, le montant de la dette va remonter. Nous aurons un bordereau affecté au bail emphytéotique administratif des casernes et le 25 janvier prochain, nous récupérerons ce bail emphytéotique et l'emprunt de 32,1 M€. Mécaniquement, son niveau remontera, mais nous aurons une dette qui n'a jamais été aussi basse. Sans ce poids de la dette, nous pouvons encore mener un certain nombre de projets. Avec 3 300 Md€, le budget de la dette est le premier budget de l'État.

L'année 2025 sera difficile et il faudra être lucide. J'ai donné d'ailleurs au directeur général des services des instructions très claires et trois orientations qui seront déterminantes.

La 1^{ère} est la préservation indispensable des grands équilibres financiers de notre collectivité. Nous ne laisserons pas filer les choses. Je n'ai ni le tempérament ni la culture personnelle de la fuite en avant et je n'entends pas m'inspirer de ce qui a été fait, ces dernières années, au sein du gouvernement. Nous devons aussi impérativement penser l'avenir. Nous pourrions tenir les dépenses sans ne plus rien faire pour préserver l'avenir. Nous emprunterons un peu davantage, ce qui est une évidence puisque nous n'avons pas emprunté cette année. J'ai donné au directeur général des services cette autre orientation : nous ne terminerons pas le mandat à plus de 162 M€ de dette, qui était le montant de la dette lorsque François GOULARD a quitté cette fonction. Je ne souhaite pas que nous puissions créer un centime de dette supplémentaire. Il nous faut intégrer cette donnée ; cette équation est invariable ; nous n'irons pas au-delà des 162 M€. Nous emprunterons donc de manière raisonnable, même si j'espère que nous n'emprunterons pas cette année.

La 2^{ème} orientation renvoie à une exigence incontournable qui est celle d'exercer toujours au mieux les compétences que la loi nous a confiées. Je pense bien sûr au grand secteur social et aux collèges, qui sont deux domaines d'intervention. Vous pourrez d'ailleurs observer que lors de cette session, avec les rapports consacrés aux diverses dotations, celles-ci seront inscrites au budget 2025 et il n'est aucunement question de remettre en cause les engagements qui sont les nôtres. Nous ne votons pas des crédits à la baisse ; nous votons des crédits pour remplir les missions qui sont les nôtres.

La 3^{ème} orientation que j'ai fixée est la nécessaire prise en compte de l'objectif de baisser les dépenses. Certaines sont incontournables, mais sur d'autres, nous pouvons agir. En matière

d'investissements, les niveaux de crédits, qui étaient consacrés ces dernières années, parce que nous connaissions une situation particulière très élevée, seront davantage contraints. Nous allons donc rebalayer quelques investissements, pour les lisser peut-être dans le temps, mais nous avons déjà atteint des enveloppes absolument considérables, tant sur nos dispositifs classiques qu'avec les interventions exceptionnelles, notamment auprès des communes. Nous ne toucherons pas au PST, mais peut-être des revoyures devront être faites sur certains sujets. Quand tout allait bien, les fameux 50 000 € ont été bien reçus dans la plupart des petites communes, pour 25 M€ sur deux ans. Depuis 2021, en trois ans, nous aurons ainsi apporté 185 M€ aux collectivités locales morbihannaises. Les montants que nous allouons aux collectivités, dans ce département, sont énormes. À titre d'exemple, les Côtes-d'Armor ont prévu 72 M€ sur la durée totale du mandat ; nous en sommes à 185 M€ depuis trois ans. Vous voyez la différence, parce que nous avons un programme très ambitieux pour nos collectivités. Oui, nous devrons sans doute revenir à des niveaux d'investissements plus raisonnables, sans toutefois hypothéquer la capacité de développement de notre département. À cet égard, le volet mobilité du contrat de plan État-Région est assez révélateur. Je vous proposerai que nous l'adoptions, que nous émettions un avis favorable, mais je vous donnerai des éléments plus détaillés lorsque ce bordereau sera soumis à débat.

Nous élaborerons le budget sur la base de ces trois orientations, qui sont le cap fixé. Tout ceci vous sera présenté, comme traditionnellement, lors de notre session du mois de novembre, avec des incertitudes qui tiendront compte des décisions que prendra l'État, dans le cadre de la loi de finances 2025, qui n'est pas encore prête. Des parlementaires se sont présentés à Matignon. Ils ont été reçus poliment mais sont repartis sans les documents, puisque lesdits documents n'étaient pas prêts. Le projet de loi de finances n'est pas encore finalisé, nous estimons qu'il le sera entre le 7 et le 10 octobre. J'invite M. GIRARD à dire à ses collègues de revenir à cette date, à laquelle ils pourront trouver des éléments plus avancés. Cela nous ramène aux propos que je tenais tout à l'heure sur la situation financière de notre pays.

Notre session comporte assez peu de dossiers, comme traditionnellement celle de septembre. La plupart des rapports concernent l'actualité de nos satellites. Vous constaterez que leur situation et leurs perspectives sont plutôt satisfaisantes, ce dont nous pouvons nous réjouir. C'est le cas de la Compagnie des ports du Morbihan. J'en profite pour vous dire que les discussions avec Lorient Agglomération et la région Bretagne, sur les ports de la rade de Lorient, se déroulent très correctement. Nous avons ici une tradition d'aller assez vite et il faut s'habituer à des partenaires qui n'ont pas la même célérité que nous. Nous trouvons un rythme de croisière, qui nous permettra d'aboutir au 1^{er} janvier 2026. Nous avons prévu initialement de finaliser le projet au 1^{er} janvier 2025, mais nous aboutirons. Merci à la région Bretagne et à l'agglomération de Lorient pour les débats que nous avons. J'apprécie vraiment le travail avec Loïg CHESNAIS-GIRARD et l'arbitrage qu'il a rendu sur ce dossier. Merci à lui. Il faut que les services s'alignent sur ce que dit le président. Par contre, je goûte un peu moins au ralliement des derniers jours à la région, dans une seule fin d'assurer une majorité. Il est vrai que l'élection d'un certain nombre d'élus régionaux au parlement ou à d'autres fonctions a valu à d'autres élus du même groupe d'être appelés à siéger, lesquels, pour quelques maroquins restés disponibles, se précipitent à revenir à leurs premiers amours, parce que finalement, la droite est la droite et la gauche est la gauche. Croire que l'on peut marier tout le monde est comme mettre du vinaigre dans un shaker ; quand vous secouez, on a l'impression que tout est bon, mais quand vous laissez reposer tranquillement, chacun repart de son côté. C'est un peu ce qui se passe à la région. Vous connaissez la citation de Blaise PASCAL : « *Vérité en-deçà des Pyrénées, erreur au-delà* ». Le président de région pourra peut-être profiter de ses amis socialistes parisiens et de leur talent pour les convaincre d'apporter leur soutien au Premier Ministre. C'est ce que nous souhaitons pour que la France soit plus stable et que les gens raisonnables – il y en a dans ce pays et je pense que Bernard CAZENEUVE en fait partie, comme d'autres – puissent rejoindre cette majorité autour du Premier Ministre.

Enfin, une autre structure, liée au Morbihan, a été appelée dans nos rapports. Il s'agit de Morbihan Habitat, qui prendra prochainement la responsabilité de la maintenance de nos gendarmeries, dès lors que le bail emphytéotique administratif aura été dénoué. Ce sera le cas le 25 janvier prochain. Nous arriverons au terme d'un processus difficile. Lorsque François GOULARD a quitté ses fonctions, il m'a dit deux choses, l'une que je garderai pour moi, qui était plus personnelle et l'autre qui était pour le département, en me disant : « *J'ai quasiment tout remis d'équerre. Il y a une chose que je n'ai pas totalement réussi à faire, parce que les circonstances ne s'y prêtaient*

pas, c'est le bail emphytéotique administratif. Essaie de t'y atteler, si tu peux y arriver ». Cette affaire était mal ficelée et nous sommes au terme d'un long et difficile processus. Je suis très heureux que nous puissions y arriver, ce qui nous permettra de donner une perspective à nos gendarmeries. Ici, nous aimons la police et la gendarmerie et nous voulons qu'elles soient dans des conditions les plus décentes possibles. Avouons qu'un certain nombre de casernes de gendarmerie, dans nos cantons, ne font pas tellement envie. Des rénovations sont nécessaires. Nos gendarmes ont le droit aussi de travailler dans des conditions décentes. Le fait que l'on récupère la gestion de biens qui nous appartiennent permettra d'améliorer la situation et, avec la Gendarmerie, avec le colonel commandant groupement de gendarmeries dans le Morbihan, de tracer une perspective d'amélioration. Je sais que chacun des gendarmes ira voir chacun des maires et chacun des conseillers départementaux pour leur dire qu'il faudrait commencer par la sienne. Nous allons travailler avec la Gendarmerie nationale pour que l'ordre de priorité soit établi conjointement, au regard des réelles priorités définies par la Gendarmerie. Nous continuerons à moderniser nos gendarmeries et nous nous réjouissons d'avoir pu avancer. Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont rendu ce projet possible. Nous ne portons pas de jugement sur ce qui a été fait il y a plus de 15 ans. Les temps étaient naturellement différents, mais le système n'était pas satisfaisant et nous sommes sans doute l'un des seuls, voire le seul département, à pouvoir sortir de ce système. Certains départements voudraient en sortir, mais n'en ont pas les moyens. Pour d'autres départements, les emprunts ont été souscrits auprès de banques étrangères et aucune négociation n'est désormais possible. Nous récupérerons ces gendarmeries le 25 janvier, ce qui est bien pour notre collectivité et pour nos gendarmes et nous pourrons avancer sur ce sujet. Je remercie mon prédécesseur pour tous les efforts qu'il a déployés pour remettre d'équerre un certain nombre de dossiers.

Avant de terminer, je voudrais vous dire quelques mots sur notre belle langue. La langue de la République est bien sûr le français, mais nous avons une deuxième belle langue ici, en Bretagne, qui est le breton. Il y a le gallo bien sûr, dans une partie du département ; je vois nos amis de l'est du département qui sinon, vont monter sur la table. Guy de KERSABIEC n'avait-il pas dit un jour, quand un panneau en breton avait été mis à Saint-Brieuc-de-Mauron, qu'on l'aurait mis en serbo-croate, on n'aurait pas fait différemment puisque cette langue n'avait jamais été parlée là-bas. S'agissant du breton, nous avons pu constater que les écoles Diwan ont des difficultés. Le rapport de la Chambre régionale des comptes ne nous alertait pas du tout en la matière. Nous avons aidé les écoles Diwan dans une proportion assez importante, avec deux natures d'aides. D'une part, l'aide portée pour l'association-mère, pour les coûts qui sont les siens. La demande de financement, en 2024, était de 164 000 €. Nous avons honoré cet engagement et avons répondu favorablement à la demande qui nous était portée par l'association Diwan. En parallèle, nous apportons des concours pour faire fonctionner le collège Diwan, à Vannes, dans les anciens locaux du collège public. 240 000 € sont apportés annuellement par le département. Ainsi, notre engagement annuel en faveur de la langue bretonne est de 404 000 € dans ce département, ce qui est assez considérable et nous avons bien sûr vocation à le poursuivre. Nous avons par ailleurs réalisé 2 M€ d'investissements pour moderniser et rafraîchir l'ex-collège Montaigne et pour faire en sorte d'avoir un collège Diwan ici, à Vannes. 2 M€ d'investissements du département ont donc été portés pour mettre à disposition ce collège à Diwan. Puis, nous apportons quelques aides individuelles à certains élèves, qui ne sont pas forcément à mettre sur le compte de l'association, puisque nous les aurions aidés de la même façon s'ils avaient été dans d'autres réseaux.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Maël DE CALAN, président du conseil départemental du Finistère, qui aide aussi fortement les écoles Diwan et qui a proposé de rajouter 50 000 € puisqu'il manque 500 000 € pour le fonctionnement, en se disant que si les cinq départements apportaient 50 000 €, le total serait de 250 000 € et doublés par la région, serait à hauteur de 500 000 €. Je vous proposerai, dans une prochaine commission permanente, de rallonger de 50 000 € l'aide aux écoles Diwan, afin que ce qui fait la singularité de notre région et une fierté, notre langue, puisse continuer à perdurer, tout en regardant avec eux comment, de manière plus prospective, nous pouvons les accompagner et résoudre ces soucis financiers. Je voulais vous dire que nous répondions favorablement.

Enfin, pour terminer, je parlerai d'un sujet qui ne concerne pas directement cette institution, mais il ne m'apparaît pas anormal de l'évoquer devant vous, puisque j'ai toujours été transparent sur mes diverses responsabilités. Comme relayé dans la presse, vous savez que j'ai fait acte de candidature à la présidence du comité international olympique. L'élection aura lieu le 21 mars prochain, dans

six mois. Elle est assez particulière dans son mode électoral. Nous verrons ce qu'il adviendra. Nous sommes sept candidats. Rien n'est donc fait, dans un sens ni dans l'autre. La prise de fonction s'effectuera le 24 juin 2025. Je veux vous assurer que pendant toute cette période, j'assumerai, comme je le fais depuis le début, la plénitude des fonctions de président de département. Je ne pense pas que vous en doutiez un seul instant, vous connaissez mon caractère, mais je pense qu'il était important que je puisse vous le rappeler ici.

Voilà qui conclut cette intervention, avant de laisser la parole à Damien GIRARD, en tant que président du groupe de la minorité. Dans cette institution, on entend bien que les majorités restent majoritaires, que les minorités restent minoritaires et que l'institution puisse continuer à voguer sans à-coup, comme elle le fait depuis de nombreuses années. Une majorité stable, un système majoritaire garantit une bonne exécution des politiques publiques. M. GIRARD, au nom de l'opposition, je vous laisse la parole.

M. GIRARD – M. le Président, chers collègues, le mois de septembre est traditionnellement le lancement symbolique d'une nouvelle année, pleine de projets, d'enthousiasme, de bonnes résolutions, parfois d'ambitions. Pourtant, dans cette assemblée, comme au niveau national, cette rentrée semble désespérément vide. Aujourd'hui, nous souhaitons vous faire part de notre déception face au manque de sujets soumis à délibération pour cette session d'ouverture, et ce en comparaison à ceux, nombreux, étudiés à huis-clos, à la dernière commission permanente.

Après la crise politique, déclenchée par la dissolution encore irrésolue de l'urgence sociale dont les Françaises et les Français nous ont fait part, le département, en son rôle de chef de file de l'action sociale, a l'obligation d'être au rendez-vous. Le département doit être à la hauteur face au vieillissement de la population morbihannaise et des enjeux qui l'accompagnent. Pourtant, une grève nationale des laboratoires médicaux et de nombreux EHPAD a débuté hier. Les maires de nos communes bretonnes se sont réunis dans le collectif « *Territoires en résistance pour le grand âge* », afin de faire valoir les droits fondamentaux de leurs aînés et attaquer l'État en justice pour manquement au financement de leur EHPAD. Le mouvement s'étend maintenant sur l'ensemble du territoire national. Nous devons être à leurs côtés, nous devons être à la hauteur.

Sur les droits des plus précaires, dans *Ouest-France*, cette semaine, un rapport ATD Quart Monde décrit la spirale infernale des traitements inadaptés. Elle mène les plus pauvres d'entre nous d'une violence à une autre. Le manque de moyens financiers et de ressources suivent des décisions politiques qui fragilisent leur accès aux droits. Le département doit être au rendez-vous auprès des aidantes et aidants. Ici, dans le Morbihan, nous avons été informés par la Ligue contre le cancer des délais qui, bien que fortement réduits, sont encore trop longs pour la délivrance de cartes d'invalidité par la Maison départementale de l'autonomie. Il s'agit certainement d'un manque de moyens et nous ne remettons certainement pas en cause le travail des services, mais ce délai actuel grève un maillon essentiel des mécanismes d'aide. C'est seulement lorsque les malades accèdent à cette carte d'invalidité que les aidants, qui ont arrêté de travailler pour prendre soin de leur proche, peuvent prétendre à une indemnité journalière. Vous comprendrez aisément que ces délais trop longs, dans des situations qui sont souvent celles de fin de vie, font que ce droit reste en réalité théorique et n'est quasiment jamais accessible. Il s'agit probablement d'un dispositif dont il faudra nationalement repenser les modalités, mais nous sommes convaincus que le département doit agir rapidement et développer des actions pour favoriser l'aide aux aidants et le droit au répit. Il permet un confort bien supérieur pour les malades et des charges bien moindres. Soyons à la hauteur, sortons de la paralysie ; nous avons beaucoup trop attendu.

En parlant d'attente, après avoir attendu que le Président de la République passe l'été à regarder les Jeux olympiques en procrastinant quant à la désignation d'un Premier Ministre, après avoir précipité une dissolution hasardeuse, nous attendons que M. BARNIER forme un gouvernement. Nous attendons également de connaître la prochaine loi de finances et nous attendons qu'une session parlementaire soit convoquée par M. le Président de la République. La présidente de l'Assemblée nationale elle-même, membre de la majorité présidentielle le réclame.

Vous avez évoqué les JO et l'ai évoqué moi-même en indiquant que le Président y a passé du temps et nous a fait attendre, mais je voulais aussi en profiter pour souligner à quel point ils ont été une réussite, un moment de concorde nationale dont nous avons bien besoin et je vous rejoins sur ce point. J'ai eu moi-même l'occasion d'aller à Paris et j'ai pu constater à quel point la

manifestation faisait du bien aux personnes présentes et nous ressentions un engouement général. Nous avons vu aussi très positivement que les relations entre les forces de sécurité et les concitoyens étaient reconstruites, ce qui m'a fait penser à ce que dit la gauche depuis longtemps sur la police. Nous avons besoin d'une police républicaine, d'une police de proximité. Lorsqu'on se donne les moyens suffisants et nécessaires, le service public est au rendez-vous et l'on arrive à créer des moments de cohésion comme ceux-ci. Nous devons garder cet état d'esprit. Pour ma part, je conserve une mémoire très positive de ce moment qu'il nous faudra garder pour la suite.

Pour revenir à cette attente, cette paralysie ne révèle que le prolongement du macronisme. Désormais, vous et votre famille politique choisissez de maintenir la trajectoire négative de l'ancienne majorité présidentielle, tout en poussant clairement le curseur plus encore à droite. J'aimerais ici rappeler que l'ex-majorité présidentielle et les Républicains ont très largement bénéficié du vote des électeurs de gauche. Comme nous le disions à la session précédente, à gauche, il n'y a aucune hésitation lorsqu'il faut faire barrage à l'extrême-droite, car la gauche, c'est la défense de la République. L'élection a prouvé au second tour que les électeurs du NFP ont voté à plus de 70 % pour un candidat Ensemble ou Les Républicains, alors que ce chiffre est tombé à 50 % dans le cas inverse et à 30 % dans le cas d'un candidat issu du parti de la France Insoumise. Cet échec, celui de la prolongation du macronisme, est celui du discours de la droite, qui a contribué à façonner l'image d'une gauche que certains désignent comme extrême-gauche, une image plus antisémite que l'extrême-droite, que le Rassemblement National. Réellement, nous ne pouvons pas le tolérer. Vous l'avez indiqué de nouveau. Je ne crois pas que continuer à répéter des mensonges contribue à en faire une vérité. Si je pensais un tant soit peu que LFI était antisémite, il est évident qu'à aucun moment, nous n'aurions fait un accord avec eux. Par ailleurs, aujourd'hui, Michel BARNIER est Premier Ministre parce que le RN a considéré qu'il était un candidat acceptable. Regardez les condamnations de chacun des blocs, que ce soit à gauche ou à l'extrême-droite et vous verrez très factuellement qui est antisémite et qui ne l'est pas.

Nous retenons de cette période de chaos politique, dans lequel nous a précipité Emmanuel MACRON, un risque important de future démobilisation de l'électorat, quand dans le même temps, l'extrême-droite est aux portes du pouvoir en France. Dans le cadre d'une montée internationale de ces mouvements radicaux, c'est d'une inconséquence historique. En effet, le vote massif aux législatives a démontré un sursaut républicain de nos concitoyens. Ce vote a mis en tête le Nouveau Front Populaire, sans qu'il soit majoritaire, impliquant de fait les échanges et compromis à l'Assemblée nationale, ce qu'avait proposé Lucie CASTETS, dans son courrier, au cours de l'été. Alors, on peut tergiverser, dire que la gauche n'a pas gagné, nier l'évidence, même si je remarque que chez vous, Dominique DE VILLEPIN, Henri GUAINO ou Jean-Louis DEBRÉ finissent par dire l'évidence et disent que le gouvernement en cours de formation n'a aucune légitimité démocratique.

En choisissant M. BARNIER comme Premier Ministre, le Président a décidé de se mettre dans la main de l'extrême-droite, qui n'aura de cesse, à l'avenir, de faire monter les enchères. Donner le pouvoir au RN et à ses idées pour contrer l'extrême-droite est une stratégie qui allie de futures défaites au déshonneur. C'est la trahison des électeurs qui massivement, ont fait barrage républicain. Quant au RN, j'imagine que leurs électeurs comprennent amèrement que leurs représentants permettent, en refusant à ce stade de voter une motion de censure, le prolongement de la macronie en pire. L'alternative au libéralisme, qui écrase et rend malheureux bon nombre de nos concitoyens, est la gauche et l'écologie réunies et je suis fier de porter ces valeurs à l'Assemblée nationale.

J'ajouterai un mot sur la question de la V^{ème} République et de la proportionnelle. Pour ma part, à titre personnel, je pense au contraire qu'il est temps de mettre le dernier clou à la V^{ème} République et que ce vote majoritaire est extrêmement dangereux pour l'avenir de notre République. Aujourd'hui, comme par le passé, il suffit d'avoir 30 à 35 % de votes aux législatives pour être majoritaire, seul, au sein de l'Assemblée nationale. Nous avons aujourd'hui un contre-exemple, mais il suit une série de cas où avec 30 à 40 % des suffrages, un parti pouvait être majoritaire, seul, au sein de l'Assemblée nationale, notamment post-dynamique liée aux présidentielles. Demain, avec ce système majoritaire, le RN n'aura pas besoin d'avoir plus de 50 % des suffrages pour être majoritaire à l'Assemblée nationale. Je pense que pour apaiser les débats et être capable de construire des compromis, il nous faut un système proportionnel. En mode électoral, nous aurons besoin de trouver des ponts pour travailler ensemble, ce qui évite de renforcer les

antagonismes. De fait, je pense que cela permet de mettre le RN loin du pouvoir encore quelques années. Ce sera ensuite à nous d'être bons et le jour où ils seront à plus de 50 %, peu importe le système électoral, ils seront majoritaires. Aujourd'hui, je pense que la V^{ème} République, organisée telle qu'elle est, avec un système majoritaire, avec très peu de contre-pouvoir, est extrêmement dangereuse pour notre pays.

J'en viens à la justice fiscale. L'Europe a ouvert une procédure pour déficit excessif contre l'État français. Le dérapage budgétaire a été développé par la politique de l'offre, menée par le ministre de l'Économie et des Finances publiques. Si la politique budgétaire reste inchangée, le déficit pourrait atteindre 6,2 % en 2025. Le ministre continue par ailleurs à nous faire la leçon et à nous expliquer ce qu'il faudrait faire après sept années au pouvoir, ce qui est assez formidable ! Au département, vous vous êtes donné pour objectif une dette que vous souhaitez, en fin de mandat, identique à celle du début de mandat. Vous venez de rappeler cet objectif. Que vaut cet objectif s'il n'est pas mis en relation avec l'offre de service public délivrée par le département, principalement à destination de celles et ceux qui en ont le plus besoin ? Comme le rappelle le collectif « *nos services publics* », les besoins augmentent plus vite que les moyens donnés, dans le cadre légal, à l'action publique. Pourtant, notre département répond souvent dans la limite la plus stricte du cadre légal qui lui est donné. Qu'en est-il de l'efficacité des mesures et des budgets délivrés ? Nous devons nous poser la question.

Dans ce contexte, que devons-nous en conclure ? Devons-nous nous résigner à abandonner nos concitoyens parce que nous n'en aurions pas les moyens ? Ou pensons-nous qu'il est possible de financer notre modèle social en rétablissant une certaine justice fiscale ? Les moyens existent, M. le Président. Le gouverneur de la Banque de France lui-même propose de revenir sur les baisses d'impôts des plus aisés et de lever le tabou des hausses d'impôts. En effet, dans le cas français, comme au niveau du département, le réel problème ne se trouve pas dans la dette, mais dans le renoncement à se donner les moyens d'agir, en renonçant à mobiliser le potentiel fiscal et principalement des plus riches, celles et ceux qui ont le plus de moyens et qui pourtant, paient, en pourcentages, moins d'impôts que la moyenne de nos concitoyens. Dans les entreprises aussi, les TPE et PME contribuent plus que les multinationales. Où est la logique ? Le ruissellement ne fonctionne pas. Une partie des niches fiscales sont improductives et ne créent pas d'emploi. Elles finissent trop souvent en dividendes, dans la poche d'actionnaires. Le dernier rapport d'OXFAM met en exergue l'enjeu à rétablir de la justice fiscale et le potentiel financier qui est lié. Dans les trente prochaines années, une poignée de milliardaires français transmettront à leurs héritiers plus de 460 Md€ de super-héritage. Si rien n'est fait, l'État perdra 160 Md€ en raison des niches fiscales existantes. En France, les 1 % les plus riches détiennent 36 % du patrimoine financier total, alors que plus de 80 % des Français ne déclarent posséder ni assurance-vie ni actions directement. Il y a là un enjeu de justice fiscale et de réelle capacité de l'État à pouvoir agir pour faire face aux enjeux climatiques et sociaux.

Les urgences sont nombreuses, partout dans le pays. Ici, dans le Morbihan, nous attendons que le département agisse à la mesure des besoins des Morbihannaises et des Morbihannais. Nous attendons qu'il le fasse de façon démocratique et transparente. Deux des commissions qui représentent les budgets les plus importants dans le département n'ont aucun bordereau représenté : la commission n° 2 « *Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées* » et la commission n° 3 « *Insertion, familles, enfance et action sociale* ». Nous espérons que cela puisse éventuellement se justifier par la présentation d'un travail approfondi sur ces sujets, à la prochaine session. Qu'en est-il par exemple du bilan annuel du schéma départemental de l'autonomie ? Près de deux ans après son approbation, vous ne nous l'avez pas présenté ; vous vous y étiez pourtant engagés lors de son adoption.

Contrairement à la situation de la plupart des départements décrite par la Cour des Comptes, dans son dernier rapport sur les finances publiques, le Morbihan reste attractif, ce qui nous permet de maintenir des recettes, en particulier via les droits de mutation à titre onéreux. Nous ne subissons que de façon limitée l'effet ciseau de la baisse des recettes et de l'augmentation des dépenses, mais peut-être faudrait-il imaginer augmenter le taux des DMTO. Les dépenses des collectivités ont augmenté plus vite que l'inflation, notamment les aides sociales. Il n'y a pas eu de revalorisation de ces aides, qui sont pourtant parmi nos missions principales. Il s'agit en particulier des prestations de compensation du handicap, de l'aide sociale à l'enfance et du manque d'accompagnement des élèves en situation de handicap. À la suite du succès que nous avons

observé, des Jeux paralympiques, nous devrions sérieusement nous questionner. Enfin, le gouvernement requiert que les collectivités territoriales diminuent leurs dépenses de 0,5 % par rapport à l'inflation. Quelle réduction envisager dans le Morbihan, alors que nous avons déjà soulevé, en 2021, que notre département est celui qui dépense le moins par habitant en matière sociale et en comparaison à nos voisins ?

Un autre exemple est celui du non-renouvellement, annoncé fin août, de 500 postes socio-éducatifs au sein de la protection judiciaire de la jeunesse, la PJJ, dont une trentaine pour la région Bretagne. Nous proposons que le département s'exprime sur ce sujet, afin de trouver des solutions nouvelles et rapides pour faire face à la dégradation constante de la protection de nos enfants.

À propos de la jeunesse, nous regrettons que la majorité départementale, consultée au conseil départemental de l'Éducation nationale, ait voté pour la nouvelle carte scolaire, lors des consultations. Cet enjeu est crucial face aux nombreuses fermetures de classes. C'est en définitive une approbation de cet affaiblissement supplémentaire de l'offre de service public.

Je voulais également dire quelques mots sur l'annonce que vous avez faite concernant Diwan. C'est une aide importante et utile, pour un réseau qui aujourd'hui, offre une solution d'éducation immersive en langue bretonne, ce qui est nécessaire puisque l'Éducation nationale n'a jusqu'à présent jamais mis en place ce type d'apprentissage. Pour avoir personnellement des enfants à Div Yezh, je vois bien la différence entre Diwan et Div Yezh. Si nous voulons sauver la langue bretonne, nous avons besoin de locuteurs et Diwan le permet, ce qui est moins le cas de Div Yezh, notamment quand les enfants grandissent dans des environnements avec peu de locuteurs. Diwan assure cette offre. Je ne peux que souligner cet effort et dire que nous serons au rendez-vous pour voter cette aide, lorsqu'elle sera présentée en commission permanente.

Pour revenir à l'assemblée de ce jour, le peu de sujets abordés dans cette session, en comparaison de ceux traités la semaine dernière en commission permanente, pose problème, ce par quoi j'avais commencé mon propos. Sans écoute, sans débat, en gardant les délibérations dans des endroits clos, nous participons à nourrir l'écart entre nos concitoyens et les élus. De ce fait, certaines décisions nous surprennent. Mes collègues y reviendront ; il y a un manque de démocratie et un décalage entre le traitement des activités économiques au service d'une attractivité sans fin et les insuffisances du financement des politiques sociales. Alors que selon les estimations du Secours populaire, nous savons que 62 % des Français sont touchés ou menacés par la pauvreté, un chiffre en hausse de 4 % par rapport à 2023, et dans le même temps, que la solidarité reste très forte, pourquoi ne pas l'encourager ? Le 18^{ème} baromètre de la pauvreté que je cite estime en effet que 66 % des Français sont disposés à s'impliquer personnellement pour aider les personnes en situation de pauvreté.

Pour conclure, nous devons être à la hauteur, M. le Président, à la hauteur du besoin de transparence de nos institutions, pour tenter de rapprocher les citoyennes et les citoyens des décisions qui sont prises, à la hauteur des aidantes et aidants, des personnes âgées, des travailleurs sociaux, des soignants, qui crient les urgences partout sur le territoire. Bref, nous devons être à la hauteur de notre institution, cheffe de file de l'action sociale. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Je répondrai à quelques points que vous avez mentionnés, mais je laisse au préalable la parole à Ronan LOAS, au nom du groupe de la majorité.

M. LOAS – Merci, M. le Président. Mes chers collègues, en cette rentrée, nous avons plaisir à nous retrouver dans cet hémicycle rénové. Nous avons siégé un peu dans la bibliothèque et se positionner dans un lieu de culture a permis d'avoir des débats toujours qualitatifs. C'est la rentrée pour nous, élus et pour les agents départementaux, bien que nous n'ayons pas eu de coupure estivale. Nos agents ont travaillé et se sont investis pour que la rentrée scolaire, notamment pour les collégiens, se passent bien, voire très bien dans le Morbihan, dans nos 42 collèges publics et 45 collèges privés, pour 36 346 collégiens. Contrairement à d'autres départements, cette rentrée s'est déroulée de manière assez sereine ; c'est un vrai travail collectif. Il faut souligner également tout le travail sur les filières bilingues, à la fois dans nos écoles et dans nos collèges publics. Certaines filières qui s'étaient lancées sont stoppées par manque d'élèves et d'enseignants. Je pense qu'il manque une réelle volonté de bilinguisme dans l'enseignement public. Pour revenir à Diwan, cette décision était attendue. Nous avons échangé lors de l'assemblée générale, qui avait

eu lieu au centre Amzer Nevez de Ploemeur, avec le président du réseau et j'espère que la région Bretagne suivra l'avis des cinq départements bretons.

Nous avons eu une belle pause estivale, dans un beau département. La météo était mitigée, peut-être à l'image du climat politique, mais elle n'a toutefois pas empêché une belle saison touristique, certes mitigée. Nous avons accueilli des visiteurs sur notre territoire. Pour revenir sur le sujet olympique, nous avons vécu un beau passage de la flamme olympique et paralympique. Ce sujet avait fait polémique, mais nous avons senti la flamme s'allumer dans l'esprit de la population, alors que les Jeux étaient peut-être encore un peu lointains, bien que le temps politique ait éteint un peu le passage. Je tenais aussi, au nom de la majorité, à souligner toute notre admiration envers les athlètes qui ont fait de ces Jeux un moment inoubliable. Tout a commencé avec le passage de la flamme, mais il faut souligner aussi cette belle cérémonie d'ouverture, grandiose, grâce à Thomas JOLLY, qui a su capturer l'essence de notre pays et donné le ton des Jeux, marqués par l'excellence, l'inclusion, l'innovation et l'insolence qui est une caractéristique très française. Cela m'a plu. C'est événement restera gravé dans nos mémoires comme un véritable hommage à l'esprit olympique et à la diversité de notre monde. Ces compétitions nous ont offert des moments de pure magie sportive, des records battus, des médailles arrachées avec courage et surtout, une démonstration de ce que l'esprit humain peut accomplir. Paris a brillé sur la scène mondiale et a su accueillir le monde entier avec une chaleur et une passion sans égal. Vous avez souligné tout le travail qui a été engagé par les services publics. Aucun couac ! Il y a toujours les corbeaux qui attendent la moindre erreur, les débats de BFM et CNews qui tournaient en boucle sur ce qui n'aurait pas dû marcher, mais tout a excellemment bien fonctionné. Un immense bravo à tous les médaillés qui nous ont tous fait vibrer. Nous avons tous eu les larmes aux yeux pendant les Jeux paralympiques et nous avons bien parlé du sport paralympique. J'espère que ces Jeux auront donné l'espoir à un certain nombre d'athlètes et de para-athlètes que tout est toujours accessible avec de la volonté. Un message aussi à nos jeunes sportifs morbihannais. Pour avoir ces petites pointes de diamant du sport, il faut que la pratique soit la plus large possible et que l'on soutienne nos clubs. Comptez sur le soutien du conseil départemental du Morbihan. Merci aux bénévoles, aux organisateurs et à chaque personne qui aura contribué à faire de ces Jeux un succès retentissant.

Ces Jeux ont permis d'avoir une bulle de respiration, un moment de soleil, dans une ambiance politique qui l'était peut-être un peu moins. Avec la rentrée, la situation politique nationale, qui était déjà complexe avant la coupure, sachant que les élections de juin, qui n'ont pas forcément clarifié la scène politique nationale, est toujours marquée par une grande instabilité, encore plus maintenant qu'auparavant. La dissolution de l'Assemblée nationale, qui a été décidée seul par Emmanuel MACRON, pouvait être envisagée par certains, mais les tensions entre partis sont fortes et la gouvernance semble encore difficile. Nous espérons que dans le conclave, un nouveau gouvernement se forme et que notre pays soit enfin gouverné.

Malgré cela, notre devoir d'élu est de rester responsable et de toujours privilégier l'intérêt général. Dans cet hémicycle, nous avons repris les échanges qui se sont tenus plus tôt dans la bibliothèque sur différents propos. Je suis le premier à brocarder le Rassemblement National et ai toujours été étanche avec lui. Je tiens à féliciter Damien pour son élection, mais aussi celles et ceux qui ont été candidats, dans des considérations qui étaient particulièrement difficiles, avec un niveau de violence politique extrême, ce qui n'est jamais acceptable. Il faut être responsable dans tous les sens du terme. Être responsable veut dire assumer ses choix, ses positions et ses engagements pris devant les électeurs, même s'ils peuvent parfois déplaire. Être responsable veut dire aussi toujours privilégier l'intérêt général, tenir compte des réalités, agir avec raison, même si parfois cela oblige à faire des compromis, sans pour autant renier ses convictions et ses principes. Cette exigence de compromis et de responsabilité est aujourd'hui plus que nécessaire. Nous la pratiquons ici et nous espérons qu'elle puisse vivre au niveau national.

Je rejoins pleinement les propos de notre Président sur la situation nationale. Elle est inquiétante. Nous nous étions quittés avec un certain nombre de débats sur le Nouveau Front Populaire, le nouveau nom de la NUPES. L'interrogation est toujours la même : comment mettre sous la même étiquette Philippe POUTOU et François HOLLANDE ? Chacun aura son niveau de cohérence, mais il reste un certain nombre de postures et de questionnements. Je tenais à revenir sur le sujet de l'antisémitisme, qui peut interroger. Nous pouvons regretter qu'il ait été mis au cœur du débat politique et médiatique. Je reste persuadé que certains partis politiques utilisent Israël et ont été assez peu clairs sur les événements du 7 octobre. Dans tous les cas, les mieux placés pour parler

d'antisémitisme sont certainement nos concitoyens de confession juive qui, à 92 %, estiment que la France Insoumise contribue à l'augmentation de l'antisémitisme. Je vais reprendre un certain nombre de propos de M. Jean-Luc MÉLENCHON : « *Pierre MOSCOVICI ne pense plus en français et pense dans la langue de la finance internationale* » ; Elisabeth BORNE, qui pour rappel, est la fille d'un rescapé de la Shoah, « *rallie un point de vue étranger* ». « *C'est à cause du Grand Rabbin d'Angleterre et au réseau d'influence du Likoud que le député travailliste britannique Jeremy CORBYN a perdu les élections* ». « *Retraite à points, Europe allemande et néolibérale, capitalisme vert, gèneflexion devant les oukases arrogantes des communautaristes du CRIF, c'est non, non et non* ». « *Voici la France, pendant ce temps, Mme BRAUN-PIVET campe* » – le mot « *campe* » a son importance – « *à Tel-Aviv pour encourager le massacre, non pas au nom du peuple français* ». « *Le bébé dans le four et la maman éventrée, ça été fait en effet par Israël* », David GUIRAUD. « *Les actions du Hamas sont légitimes* », Rima HASSAN. « *La parole médiatique est extrêmement alignée sur les intérêts et sur le gouvernement d'extrême-droite israélien* », Manuel BOMPARD. « *Contrairement à ce que dit la propagande de l'officialité, l'antisémitisme reste résiduel en France* », Jean-Luc MÉLENCHON. Pour terminer par Aymeric CARON, à propos d'Israël : « *Non, nous n'appartenons pas à la même espèce humaine* ». Ce sont des propos. Il n'y a eu aucune condamnation, mais je reste persuadé qu'un antisémitisme d'atmosphère est entretenu par certains membres du Nouveau Front Populaire.

La situation est critique. Nous reviendrons sur la cause qui a été réservée par son propre camp à M. CAZENEUVE, qui aurait pu devenir Premier Ministre. Je reste membre du camp Républicain et resterai persuadé que nous pouvions travailler entre personnes modérées pour apporter une solution, qui n'aurait naturellement pas duré jusqu'à la fin de ce mandat, mais qui aurait permis de tenir au moins jusqu'à une prochaine échéance. Le débat est posé sur la proportionnelle ou non. J'entends les deux avis ; je suis plus partisan de la proportionnelle, pour d'autres raisons. Vous connaissez mes positions de rejet des extrêmes, quels qu'ils soient. Nos expériences personnelles peuvent nous l'apprendre également. La situation est trop grave pour que dans les partis modérés, de gauche comme de droite, on se livre à de médiocres luttes d'égo, avec comme seul objectif l'élection présidentielle de 2027. J'espère que les esprits s'apaiseront pour former ce gouvernement qui est attendu par les Français.

Il ne faut pas se méprendre, ce qui se passe au niveau national a forcément un impact sur ce qui se passe au niveau départemental et au niveau local. Nous attendons de voir la nature du projet de loi de finances, pour construire nos budgets et j'espère qu'il sera présenté dans les plus brefs délais. Nos concitoyens sont inquiets. Ils manifestent une défiance de plus en plus forte vis-à-vis des élus. J'ai pu tenir ce discours, dans cette assemblée, à maintes reprises ; bien avant les gilets jaunes, nous sentions cette fervente colère apparaître. La parole politique est mise en cause, voire totalement dévaluée. Nos concitoyens ont très bien vécu sans politique, mais malgré tout, sans politique, comment gouverner ?

Or, il est de plus en plus essentiel que sur de nombreux sujets, la vérité soit dite aux Français, pour que les mesures indispensables soient prises, mais surtout comprises et acceptées. Il est évident que le gouvernement qui sera formé devra prendre des décisions ô combien difficiles, sur les finances publiques, pour remettre de l'ordre dans les comptes, mais aussi remettre de l'ordre dans la rue, ce qui est attendu par nos concitoyens. Ce qui se passe au niveau national aura des impacts au niveau local. Comme le Président nous l'a clairement dit : « *nos finances connaissent et vont connaître des moments difficiles et si rien n'est fait, ce n'est pas l'État, en quasi-faillite, qui viendra à notre secours*. » On peut se bercer d'illusions en clamant que l'État doit faire ceci ou cela, mais on se rapprocherait de discussions de comptoir. En vérité, il n'y a plus d'argent et à force de vivre au-dessus de ses moyens, il n'est plus qu'une machine à pondre des appels à projets au mieux, des normes souvent inapplicables au pire, ou de la fiscalité. Je ne reviendrai pas non plus sur les propos, que j'ai trouvé blessants, du ministre Bruno LEMAIRE et de Thomas CAZENAVE sur les collectivités locales et leur responsabilité dans le déficit public et sur ce qu'est la règle d'or. Bref, jusqu'à la dernière minute, l'État n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités.

Nous allons donc devoir nous débrouiller par nous-mêmes et dans le Morbihan, nous savons le faire. Nous avons déjà su surmonter un certain nombre de tempêtes, ce qui est, à bien y réfléchir, assurément un grand atout. Nous avons été rigoureux, innovants ambitieux, nous avons géré avec précaution, sans hypothéquer notre développement. Dans les difficultés, nous sommes sûrement mieux armés que les autres départements et surtout nos voisins, comme vous l'avez cité,

M. le Président. Nous verrons tout cela lors de notre prochaine session de novembre, mais dès à présent, notre majorité, M. le Président, se retrouve pleinement dans les orientations que vous avez esquissées. Notre majorité saura faire preuve de responsabilité ; elle saura être au rendez-vous dans cette période difficile et incertaine. Nous avons su faire face à un certain nombre de défis, que ce soit la Covid, la crise énergétique ; nous saurons surmonter les futurs défis.

Vous nous avez indiqué, M. le Président, que vous étiez candidat à la présidence du comité international olympique. Vous l'avez fait en toute transparence, comme toujours. Certains ne manqueront pas d'exprimer des critiques, plus ou moins voilées. Je voudrais dire quelques mots au nom de la majorité départementale. D'abord, nous avons un Président de département dont l'implication dans l'exercice de ses fonctions est totale et remarquable. C'est incontestable et reconnu dans tout le Morbihan, par tous les acteurs. Ensuite, nous avons un Président dont les qualités sont reconnues au niveau national. C'est un atout fondamental pour nous. On peut se gargariser d'interpellations au gouvernement ; avec notre Président, ce ne sont pas des interpellations, mais des actions, des interventions précises et efficaces, des résultats. Je ne pense pas que nos concitoyens aient eu à en pâtir, bien au contraire. Enfin, il me semble que c'est un grand honneur pour la France et pour le Morbihan de disposer d'une personnalité pouvant prétendre, pour ses qualités professionnelles et humaines, à de hautes fonctions dans l'une des plus importantes organisations internationales. Nous en sommes fiers. Soyez assuré, cher Président, que tous nos vœux de succès vous accompagnent dans votre projet. Pour reprendre les mots de Jean-Claude KILLY, la victoire va à celui qui prend le plus de risques. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup mon cher collègue. Merci pour ces mots très sympathiques. Il y a quelques risques à prendre, mais nous allons essayer de les prendre de manière mesurée pour ne pas faire de sortie de route. J'apporterai quelques éléments de réponse à M. GIRARD dont j'ai écouté l'intervention avec beaucoup d'attention. Vous avez commencé et fini en disant que nous préférons le huis-clos à la session plénière. Nous préférons surtout l'efficacité. Certaines prérogatives relèvent des sessions plénières et d'autres relèvent de la commission permanente. Sur certaines décisions, il existe parfois des contraintes de délai pour donner un avis, comme sur les éoliennes ou d'autres sujets, ce qui nous conduit à les passer en commission permanente et non pas en session, non pas parce que l'un est publique et l'autre ne l'est pas, mais parce que nous sommes insérés dans un délai. Notre volonté n'est aucunement que le débat ne soit pas public. Je ne crois pas que nous ayons eu ici une quelconque peur d'affronter le débat public. Soyons raisonnables ; il y a le public et la presse, mais il nous faut être humble pour penser que nos débats ne sont pas les plus passionnants pour l'ensemble de nos collègues. Ils souhaitent concrètement que nos décisions, votées ici, soient efficaces. Cela me fait penser à mes grands-parents que j'emmenais voter. Ils me disaient qu'ils allaient renouveler le bail de M. MARCELLIN, parce qu'ils avaient confiance. Ils ne s'intéressaient pas forcément aux débats de notre assemblée, mais ils voulaient qu'il fasse ce qu'il était nécessaire de faire. J'ai la faiblesse de penser que nos concitoyens attendent de nous que nous fassions ce qu'il faut faire. Que la décision passe en CP ou en session leur est assez indifférent. De notre côté, ce qui doit passer en session passera en session et ce qui doit passer en CP passera en CP. Nous n'avons aucune volonté de passer en CP ce qui doit être présenté en session, d'autant plus qu'un certain nombre de bordereaux ne peuvent pas passer en commission permanente puisqu'ils ne sont pas de sa prérogative, mais de celle de la session. Quand la session traite d'un sujet, la commission permanente sait qu'elle est autorisée à le faire. Nous allons donc continuer à faire ainsi. Si je pousse à l'extrême, en étant provocateur, je pourrais même dire que pendant la période de Covid, la CP ne se réunissait pas et les pouvoirs étaient donnés au Président de délibérer tout seul. Il ne me semble pas d'ailleurs que cette situation ait porté une quelconque difficulté sur l'efficacité du département, non pas que je veuille que la session me donne l'intégralité des pouvoirs, mais pour essayer de trouver une transition à la V^{ème}, M. le Député.

Nous avons une divergence, non pas sur la V^{ème}, mais vous voudriez une VI^{ème} République qui ressemble à la IV^{ème} ou la restauration de la IV^{ème}. La V^{ème} ne va pas sans le suffrage majoritaire. Sinon, elle n'est plus la V^{ème}. Il faut donc tenir bon sur ce principe. Tous les partis, pour peser, voudraient sans doute que l'on puisse retourner à un système proportionnel, pour finalement faire ce qu'ils adorent : de la tambouille politique ! de GAULLE se méfiait des partis et il avait raison. Nous voyons aujourd'hui que ce seront plutôt les tambouilles de partis qui permettront d'atteindre les équilibres, ici ou là. Je pense que le système majoritaire est absolument indispensable pour

garantir l'efficacité, l'esprit et la pertinence de la V^{ème} République. J'espère qu'il n'y aura jamais une majorité pour voter une modification de ce système.

Essayons de penser qu'il faudrait modifier le mode de scrutin pour empêcher le RN d'accéder au pouvoir. D'abord, je n'ai jamais vu un mode de scrutin empêcher un parti d'accéder au pouvoir. Il est vrai qu'il a empêché pendant très longtemps, le Front National d'avoir un seul député par ce barrage du Front Républicain, qui n'est plus aujourd'hui tout à fait ce qu'il était. Ce n'est pas le mode de scrutin qui amène le Rassemblement National à de telles hauteurs ou potentiellement au pouvoir, mais notre manque de courage. Si l'on prenait les décisions nécessaires, à la méthode de GAULLE, nous n'en serions pas là, parce que le premier budget de l'État est celui de la dette. Si 75 Md€ n'étaient pas consacrés, chaque année, au remboursement de la dette, ils pourraient être alloués aux hôpitaux, à l'allègement des impôts ou à d'autres actions bien plus efficaces. Je pense vraiment que le manque de courage de ceux qui nous gouvernent conduit à la montée du Rassemblement National et non pas le mode de scrutin en tant que tel. Le mode de scrutin n'est qu'un accélérateur ou un frein, mais en aucun cas, il n'empêchera ce qui doit arriver. Seul notre courage collectif pourra l'empêcher. Je fais confiance à Michel BARNIER pour prendre les mesures qui s'imposent et je me réjouis que la droite soit de retour. Certes, elle n'est pas majoritaire et elle n'est pas le plus gros parti, mais dans l'ensemble des deux Chambres, quel est le parti le plus important en nombre de parlementaires ? Ce sont les Républicains. Il n'est pas illogique, dans le fonctionnement d'une démocratie, que le Premier Ministre soit issu du premier parti en nombre de parlementaires, sachant que Michel BARNIER a toujours su travailler avec le centre ou avec des élus modérés à gauche. Cette V^{ème} peut fonctionner, mais il faut la remettre dans le droit chemin, prendre les décisions qui s'imposent et avoir le courage de les prendre.

Ici, il me semble que nous avons toujours eu le courage de prendre les décisions qui s'imposent. C'est sans doute d'ailleurs pour cette raison que nos concitoyens nous refont confiance à chaque élection, depuis quasiment la Révolution française. Les Morbihannais savent qu'ici, nous faisons ce qu'il y a à faire. Ils équilibrent les choses, parce qu'il faut forcément deux forces politiques, mais dans des proportions somme toute assez modérées, qui permettent d'avoir un fait majoritaire et de fonctionner. Nous entendons que cela puisse continuer de cette nature.

Ensuite, vous avez relevé différents sujets, les délais trop longs pour obtenir la carte d'invalidité notamment et le nombre trop peu important de services publics. Les délais sont toujours un peu longs et nous aimerions qu'ils soient les plus courts possibles, mais ils n'ont jamais été aussi courts. Nous sommes passés à un délai d'instruction de moins de 4 mois (3,98), alors qu'ils étaient de 6,9 mois en 2021. Nous avons donc réduit la durée de trois mois. Ce n'est pas encore suffisant, mais nous sommes tout près des obligations réglementaires qui sont les nôtres (trois mois). Je voudrais saluer tous les élus et tous les agents qui sont impliqués sur ce sujet. Nous avons fait des opérations « *coup de poing* » carte d'invalidité pour réduire les délais. Pour les adultes, il est encore de 4,5 mois, mais pour les enfants, le délai est quasi nul et nous savons intervenir, en cas de situation compliquée, pour que le délai s'améliore. Merci à nos agents. Nous essayons de nous améliorer parce que nous savons que nos concitoyens nous saisissent et jugent la qualité du service public.

Je me réjouis et salue vos propos, quand vous dites que la gauche salue la police et la gendarmerie ; je connais la sincérité de vos propos. Dans la gauche, il y a sans doute la gauche qui siège au sein de cette assemblée et je sais qu'elle partage votre point de vue. Puis, il y a vos amis de gauche de la France Insoumise, qui ne partagent pas du tout votre point de vue. Pour eux, la police tue. Tel est leur slogan. Soit vous les considérez de gauche et vous ne pouvez pas dire que la gauche soutient la police ; soit vous soutenez la police et vous ne pouvez pas les considérer de gauche. La France Insoumise ne soutient pas la police ; ce n'est pas vrai. Ils instrumentalisent la police – « *la police tue* » – pour avoir ce vote populaire des quartiers. Il suffit de voir les déclarations de M. MÉLENCHON prise en micro l'autre jour, en disant qu'il faut s'occuper des jeunes et des quartiers. Il y a donc un tri des Français, d'où qu'ils viennent. On racialise finalement le vote. C'est un parti profondément antisémite. Ronan LOAS a démontré ce qu'il en est. Vous ne pouvez pas dire qu'il est mensonge de dire qu'il y a, au sein de la gauche, un parti qui s'appelle la France Insoumise et dont la plupart des membres sont des antisémites. C'est une réalité factuelle. M. MÉLENCHON est antisémite. C'est une réalité. Les faits et les propos le démontrent. M. FAURE a dit qu'il assumait son alliance électorale avec la France Insoumise pour avoir des voix. Cela veut dire que pour le Parti Socialiste, avoir des voix se fait quelles qu'en soient

les conditions et quel qu'en soit le prix. On s'associe avec un parti antisémite, s'il le faut ; pourvu que cela rapporte des sièges ! Non ! Certaines barrières ne peuvent pas être franchies. Vous ne pouvez pas dire qu'il s'agit de mensonges. Il y a un parti antisémite qui s'appelle la France Insoumise. Je salue François RUFFIN qui a eu le courage de dénoncer cette racialisation, ce tri de l'ensemble des Français. Certes, il vient d'une circonscription du nord d'Amiens qui serait plus dans les tendances de M. MÉLENCHON, mais une partie de sa circonscription est beaucoup plus rurale et il mesure très bien que ce n'est pas la réalité que vivent ses concitoyens qui sont sans doute plus tournés vers le Front National. D'ailleurs, beaucoup sont venus à son secours au second tour, y compris parmi ceux qui sont de notre famille politique. Vous dites que les LR ont bénéficié de voix ; tous les partis bénéficient des voix des électeurs. Les électeurs votent bien ce qu'ils ont envie de voter. Je constate que LR est le premier parti parlementaire de France. Il n'est donc pas illégitime que le Premier Ministre en soit issu.

Vous avez parlé de Lucie CASTETS en citant ensuite Dominique de VILLEPIN, Henri GUAINO, Jean-Louis DEBRÉ. Vous êtes allés chercher des élus qui n'exercent plus le pouvoir depuis un certain temps, qui sont sans doute nostalgiques du temps où ils l'exerçaient et qui voudraient se donner une certaine importance. Je rappelle que M. de VILLEPIN a été le bon conseiller de M. CHIRAC pour dissoudre l'Assemblée nationale, avec les résultats que l'on connaît, ce qui a amené la gauche au pouvoir, avec les résultats que l'on sait au demeurant. Je me garde donc bien de ses conseils, quand il s'agit de politique. Nous avons été honorés du discours qu'il a fait, aux Nations Unies, sur la guerre en Irak, au nom de la France et nous partageons ces valeurs, mais en l'occurrence, je pense qu'il déraile et ses propos n'engagent que lui.

Vous parlez de justice fiscale, un mot qui est dans le vocabulaire de tous les dirigeants de gauche, qui fait partie du missel et qu'il faut réciter. Il me semble que nous sommes le pays, en Europe, où la répartition de l'effort est la plus juste et où la redistribution de richesses, après l'impôt, est la plus efficace. Aucun pays ne fait aussi bien que nous en la matière, ce qui veut dire qu'il y a une justice fiscale. Les riches payent plus d'impôts. La moitié de la population française ne paye pas d'impôts. Je ne sais donc pas baisser l'impôt pour ceux qui n'en payent pas. Naturellement, il y a une justice fiscale. Qu'elle soit perfectible, personne n'en disconvient. Que le ministre des Finances, après sept ans d'exercice, donne des conseils sur la manière de redresser les finances de la France ne manque pas de toupet ; je rejoindrai vos propos.

Vous avez dit que je souhaiterais livrer une dette identique, à 162 M€. Je souhaite qu'elle ne soit pas supérieure à 162 M€, mais nous avons bien sûr pour objectif qu'elle soit inférieure. Notre objectif n'est pas d'atteindre 162 M€. La dette est de 74 M€ aujourd'hui. Vous dites que cet objectif aura un impact sur le service public. Deux éléments de réponse. D'abord, nous ne financerons jamais le service public avec de la dette. Puis, est-ce que ce pays n'a pas assez ou trop de services publics ? Est-ce que les services publics ne devraient pas être un peu différents à certains endroits ? Est-ce que certaines administrations ne pourraient pas évoluer ? À l'inverse, est-ce que d'autres n'auraient pas besoin de plus de moyens ? C'est ce que nous essayons de faire ici avec le directeur général des services. Nous apportons des moyens supérieurs à la protection de l'enfance. En revanche, des gains d'efficacité ont été trouvés dans d'autres domaines. Avoir toujours plus de services publics n'est pas un totem systématiquement à brandir de la part de la gauche. Le service public a du sens et il est noble. Nous sommes élus pour gérer le service public du département et nous sommes les plus efficaces possibles.

Je vous rappellerai deux chiffres concernant les politiques sociales. Les moyens alloués aux personnes âgées étaient, en 2021, quand nous avons été élus, à hauteur de 95 M€ ; ils en sont aujourd'hui à 143 M€. Sur le handicap, ils étaient à 85 M€ et ils sont aujourd'hui de 122 M€, soit 37 M€ supplémentaires. Le coût de notre politique sur le handicap et les personnes âgées était donc de 180 M€. Il en est à 75 M€ de plus en trois ans, soit 42 % de hausse des politiques sociales. Nous avons dit que ce mandat serait celui du social ; il l'est. Pour financer ces 75 M€, sans alourdir la dette, il faut une gestion saine. Je passe la caricature sur les actionnaires. J'avais le sentiment, en vous écoutant, que l'on nous récitait le bréviaire ou le missel de Karl MARX. Cette vision réjouira certes vos collègues, parce qu'ils vont s'y retrouver, mais la réalité de la société dans laquelle on vit n'est pas celle-là. Il faut donc être un peu pragmatique sur ces sujets.

Vous avez aussi souligné que la session d'aujourd'hui est assez *light*, ce qui nous permet d'ailleurs de discourir de façon plus générale avant et de confronter nos points de vue. Certaines

commissions n'ont en effet pas de bordereau. Nous partons du principe que si nous n'avons rien décidé, nous ne le passons pas en assemblée. Nous ne sommes pas là pour déblatérer sur des sujets, mais pour avancer et prendre des décisions. Tel est notre objectif. Lorsque des décisions seront à prendre, nous les prendrons. Vous avez toujours vu qu'en matière sociale, notre bras n'a pas tremblé quand il a fallu augmenter les moyens à la protection de l'enfance ou dans d'autres domaines et nous n'aurons pas le bras qui tremble. Nous n'allons pas présenter des bordereaux pour parler de sujets où rien n'est à trancher. Les choses ont été tranchées, nous les mettons en œuvre et quand nous aurons besoin de les corriger, nous les repasserons en assemblée. Nous essayons d'avoir ce pragmatisme.

Votre avant-dernier point portait sur le fait que nous dépensions moins en social que les autres. C'est vrai et ce n'est pas vrai. Au vu des chiffres, on peut se dire que le département du Morbihan est en meilleure santé parce qu'il fait moins de social. Nous sommes surtout plus efficaces. Pour vous ou vos amis d'à côté qui gèrent des collectivités, une bonne politique est une politique qui coûte, ce qui permet de justifier d'avoir mis beaucoup d'argent dans le social. Pour nous, une bonne politique est une politique efficace qui répond aux attentes de nos concitoyens.

Je vais prendre l'exemple de la protection de l'enfance. J'ai rencontré mon collègue, président du conseil départemental de Loire-Atlantique, avec lequel nous avons d'excellentes relations, même si nous ne sommes pas de la même sensibilité politique et nous avons parlé de la protection de l'enfance. Il a 1,4 million d'habitants, nous en avons 765 000. Nous avons 500 assistants familiaux, il en a 300, ce qui veut dire qu'il a plus d'enfants placés que nous, environ deux fois plus et qu'ils sont placés essentiellement dans des établissements, alors que nous privilégions l'accueil familial. À nos yeux et de façon historique, l'accueil familial a deux avantages. L'environnement de nature familiale est plus adapté et en plus, il coûte moins cher. Nous avons donc une politique qui coûte moins cher, nous l'assumons, et qui par ailleurs, est plus efficace. Si elle coûte moins chère, mais est plus efficace, nous sommes plutôt heureux de dépenser moins que les autres et d'être plus efficace.

Deuxième comparaison, avec les Côtes-d'Armor : 200 000 habitants de moins que nous et 900 fonctionnaires de plus. Pour instruire les mêmes dossiers, ils ont une armée mexicaine ! Nous avons des fonctionnaires, avec des bons outils, efficaces, qui avancent. Comme ils sont ensuite intégrés dans le coût du social, la dépense sociale est plus importante, mais ils dépensent surtout plus parce qu'ils sont mal organisés. Au final, je trouve que nous sommes plus efficaces et notre politique va directement au bénéfice des Morbihannais.

Voilà ce que je voulais vous dire pour vous répondre de la manière la plus précise possible, peut-être non exhaustive. Nul doute que les prochains bordereaux nous permettront de continuer de discourir. M. GIRARD.

M. GIRARD – Comme nous avons un peu de temps, j'en profite pour vous faire quelques réponses. Concernant LFI, l'antisémitisme est un délit. On considère que des juges sont capables de dire ce qu'est la loi, quand un acte est antisémite et comment la justice le définit. Je constate que l'extrême-droite a été très régulièrement condamnée. Le RN a une longue litanie de jugements pour racisme ou antisémitisme, ce qui n'est pas le cas à gauche. J'ai vu les conséquences de ce discours permanent, dans une élection récente où un militant écologiste de confession juive s'est fait traiter d'antisémite sur un marché. Vous voyez la violence, pour quelqu'un qui a perdu des ascendants dans les camps de la mort. À un moment, il faut faire attention à ce que l'on dit. On peut considérer que certains propos ont peut-être flirté avec l'antisémitisme, mais dans ce cas, il faut les porter devant un juge pour qu'il y ait une condamnation, ce qui ne me pose pas de problème. Il est en revanche impossible d'entendre que la plupart des membres de LFI sont antisémites.

Sur la montée du RN et le mode électoral, pour être clair dans mon propos, je ne dis pas qu'il faille mettre en place la proportionnelle. Je parle à titre personnel, je n'engage pas mes collègues ; nous n'avons pas eu l'occasion d'échanger sur le sujet et sur ce qu'ils pensent de ce mode électoral. Il s'avère que je viens d'un parti qui depuis toujours, a prôné la proportionnelle, non pas, à l'époque, pour faire en sorte que le RN n'accède pas au pouvoir. J'ai toujours considéré qu'il ne faut pas mettre en place un système électoral qui est pensé pour éviter que certains ou certaines soient élus. C'est incompréhensible et délétère. C'est pourquoi, je pense que la proportionnelle est une

solution. Nous avons eu, dans le passé, des moments où la moitié des électeurs a voté pour rien. Ils n'ont eu aucun élu qui les représente dans l'assemblée et pour lequel ils se sont déplacés. Comment inciter les gens à voter si leur voix est au final jetée à la poubelle ? La proportionnelle le permet et a d'autres avantages. Nous pourrions faire un débat sur les systèmes électoraux, leurs avantages et leurs défauts. Je considère qu'aujourd'hui, ce système qui est fait pour former des majorités en déformant la représentativité de notre pays est devenu extrêmement dangereux et peut faire basculer le RN au pouvoir. Regardons les endroits où ils font les meilleurs résultats. Vous parlez de François RUFFIN, qui fait partie du même groupe parlementaire que moi et avec lequel j'ai eu l'occasion d'échanger. Je partage une partie de ses propos et de sa vision. Je ne pense pas qu'il faille, ce qui peut faire partie des différences que j'ai avec quelques LFI et encore plus avec Jean-Luc MÉLENCHON, découper la société et faire une proposition électorale en fonction d'un marketing politique. Au vu des endroits où le RN monte, sa progression est très corrélée à la perte des services publics. Je ne pense pas que l'on puisse se demander, dans le contexte actuel, si nous avons trop de services publics ou pas. Je pense que nous avons besoin de services publics efficaces et donc de moyens. Nous pouvons constater que depuis 10 ou 15 ans, une partie de la population, les plus riches, paie de moins en moins d'impôts et s'enrichit très fortement. En termes d'efficacité politique et de justice, pour pouvoir vivre ensemble, nous avons besoin d'aller chercher cet argent pour permettre de reconstruire certains services publics qui manquent tant à bon nombre de nos concitoyens et encore plus quand ils sont dans des zones rurales ou dans certains quartiers. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Pour conclure, vous ne trouverez jamais chez nous des défenseurs et des ambassadeurs du Rassemblement National. Ce ne sont absolument pas nos alliés ; ce sont nos adversaires électoraux. Nous espérons que vous aurez le même courage avec la France Insoumise, parce que je persiste et signe sur ce que j'ai dit sur un certain nombre de membres de ce parti, notamment ceux qui les incarnent. Un parti est aussi incarné. Je reprendrai juste les propos de M. MÉLENCHON sur Raphaël GLUCKSMANN, propos ignobles de la part d'un dirigeant de la même alliance électorale. C'est profondément inacceptable. On ne peut pas faire alliance pour des conditions électorales et ensuite, tourner les talons en dénonçant ; il faut le faire sans arrêt. C'est pourquoi je pense que M. FAURE est un petit dirigeant politique.

Nous allons passer aux bordereaux inscrits à l'ordre du jour. Nous passons au rapport de la 4^{ème} commission : « *Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme* », au rapport n° 9 qui concerne l'Agence de développement du tourisme du Morbihan et son rapport financier 2023. Mme PERRAULT.

Pendant les discours introductifs, départ de :

- Marie-Hélène HERRY (*pouvoir donné à Gaëlle FAVENNEC*),
 - Dominique LE NINIVEN (*pouvoir donné à Dominique GUEGAN*).
-

Agence de développement du tourisme du Morbihan

Rapport financier 2023

Mme PERRAULT, rapporteure de la 4^{ème} commission.

Merci, M. le Président. Je suis vraiment ravie de présenter le premier rapport dans ce nouvel hémicycle rénové et modernisé. Retour sur le plancher des vaches, ce qui veut dire se sentir utile, apporter cette petite lueur à nos concitoyens et aux habitants, aux entreprises et aux acteurs locaux, établir ce lien de confiance dans cette défiance totale que l'on a envers la politique en ce moment, même si je ne peux qu'aller dans votre sens et que nous portons toute notre confiance au nouveau Premier Ministre Michel BARNIER, issu de ma famille politique. J'espère que nous allons rétablir ce lien de confiance et travailler de manière utile et concrète, bien loin de la logorrhée que l'on entend et des ré citations de certains partis politiques.

Ce rapport est très important puisqu'il concerne l'Agence départementale de développement du tourisme du Morbihan, notre ADT. Morbihan Tourisme. Bien que nous n'ayons plus la compétence économique, le tourisme est notre économie en Morbihan. Il est l'une des premières économies en Morbihan. Je rappelle que nous sommes le 1^{er} département breton, le 5^{ème} département national, avec 35 millions de nuitées touristiques, 5 millions de visiteurs, 1,5 milliard de retombées économiques et 23 000 emplois directs, sans compter les emplois indirects. Pour faire fonctionner un modèle social, il faut des rentrées d'argent et donc une économie saine dans notre pays, ce que l'on espère retrouver bientôt. Sauver le modèle social à la française suppose aussi d'avoir des retombées économiques. Je n'irai pas plus loin et je vais commencer à rapporter la synthèse de ce bordereau.

Conformément aux dispositions du code du tourisme, le président nous demande de nous prononcer sur le rapport ayant trait à la situation financière de l'ADT au cours de l'exercice écoulé. Notre collectivité fait appel à cette agence, présidée par mon cher collègue Gérard PIERRE, pour concevoir et déployer une politique ambitieuse visant à renforcer l'attractivité de notre territoire. La vocation de ce rapport étant financière, je vous invite à nous intéresser, dans un premier temps, au compte de résultat 2023 de cette association.

S'agissant des produits d'exploitation, ils s'établissent à un peu moins de 2,3 M€ et sont constitués à plus de 90 % de la subvention versée par le département, d'un montant de 2,050 M€ et qui est maintenue au même niveau depuis 2019. Les autres ressources de la structure correspondent essentiellement aux outils de promotion commerciale dont les ventes de coffrets touristiques et aux cotisations des membres de l'ADT. Ces produits d'exploitation sont en léger recul de près de 3 % par rapport à l'exercice précédent.

Concernant les charges d'exploitation, elles enregistrent un total de plus de 2,4 M€, quasiment stable par rapport à l'année précédente. Le premier poste de charges regroupe les achats et charges externes, pour près de 1,3 M€. Ce poste comprend notamment les dépenses relatives à la campagne de communication à la télévision et sur les plateformes de partage vidéo, ainsi que les dépenses de promotion commerciale et d'accompagnement des territoires et des professionnels. J'ajoute que nous avons réalisé une refonte totale de notre site web, de nos banques de données et de nos contenus médias. Ces dépenses sont stables et s'établissent à 0,97 M€. Les autres dépenses concernent essentiellement les loyers, pour les bureaux situés au parc d'innovation Bretagne Sud, qui s'élèvent à 90 000 € sur une année pleine. Les charges de personnel s'établissent à 1 M€ sur l'année 2023. Elles sont stables, tout comme l'effectif de l'association, à 16 personnes fin 2023. Ce poste de charges représente un peu plus de 40 % du montant total des charges d'exploitation.

Globalement, en 2023, les charges d'exploitation progressent plus vite que les produits d'exploitation. L'ADT dégage, pour la 3^{ème} année consécutive, un résultat d'exploitation déficitaire de 169 300 €, après un déficit de 61 700 € en 2022. En intégrant à ce montant le résultat

financier, le résultat exceptionnel et l'impôt sur le bénéfice, nous parvenons à un résultat net déficitaire de 163 500 €, contre un bénéfice de 137 600 € l'année précédente. Je vous ai expliqué précédemment les dépenses d'investissement.

Concernant, dans un second temps, le bilan de l'ADT, il s'élève à plus de 1,5 M€ au 31 décembre 2023. À l'actif, nous pouvons retenir l'actif immobilisé net de 77 000 €, essentiellement composé des matériels et agencements nécessaires à l'activité, une trésorerie, à la fin de l'exercice s'élevant à plus de 1,3 M€. Elle permet de couvrir plus de six mois d'activité, ce qui est une situation plutôt confortable pour l'association. Au passif, les points saillants concernent des fonds propres, qui s'élèvent à plus de 752 000 € au 31 décembre 2023. Impactés par le résultat déficitaire de l'exercice de 163 500 €, ils représentent toujours plus de la moitié du total du bilan du 31 décembre 2023. Une provision pour charges de 307 000 € correspond exclusivement à l'évaluation des indemnités de départ à la retraite. L'ADT n'a aucun emprunt bancaire.

Si nous écartons le taux de dépendance de cette structure à des fonds publics, nous pouvons considérer que malgré le déficit de cette année 2023, la situation financière de l'ADT se maintient à un niveau satisfaisant, lui permettant d'être en capacité d'agir en faveur des objectifs de notre politique touristique départementale.

En conclusion, le président nous demande de bien vouloir approuver le rapport sur l'analyse financière de l'ADT, au titre de l'exercice 2023.

Il y a avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ? Non. Nous passons donc au vote. Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité. Merci beaucoup.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons à la 1^{ère} commission : « *Finances et ressources humaines* » et à Atout Ports. Le rapport nous est présenté par M. DUFEIGNEUX.

SEML Atout Ports Rapport annuel 2023

M. DUFEIGNEUX, rapporteur de la 1^{ère} commission.

Merci M. le Président. Je rappelle que cette SEML a pour vocation le développement portuaire et touristique, en réalisant notamment des prestations de conseil et d'ingénierie auprès des collectivités, pour le développement commercial et/ou la transformation numérique des ports. La société est composée de quatre actionnaires, le département détenant 59 % du capital et disposant cinq des neuf sièges d'administrateur.

Pour mémoire, les activités d'Atout Ports sont d'abord le passeport escales. Le nombre d'escales a été en nette progression l'année dernière, avec 82 200 nuitées contre 77 770 l'année précédente. La facturation des autres produits et services numériques est encore en forte progression par rapport à l'année passée, portée principalement par le déploiement des accès connectés sur les ports de plaisance et la gestion des parkings. Le chiffre d'affaires des produits numériques, qui correspond à l'acquisition récente d'une société, s'élève à 1,1 M€ en 2023 contre 0,7 M€ l'année précédente. Enfin, l'activité d'ingénierie et de conseil est en baisse. Par définition, cette activité est cyclique puisqu'il s'agit de trouver de nouveaux clients. Certaines années sont donc plus fastes que d'autres.

S'agissant de la situation financière d'Atout Ports, la société dégage, pour la 5^{ème} année consécutive, un résultat d'exploitation et un résultat net comptable bénéficiaire, respectivement de 38 000 € et de 14 000 €, qui sont toutefois en léger repli par rapport aux deux années précédentes.

Le bilan est largement composé, à l'actif, du fonds de commerce « *Passeport Escales* », de l'acquisition de la totalité de la société EAS-SEAPORT, editrice de logiciels informatiques et de l'évaluation du coût de conception de nouveaux outils informatiques pour près de 550 000 €. À cela s'ajoute la trésorerie, qui, à fin 2023, est largement bénéficiaire, à hauteur de 1,426 M€. Ce niveau s'explique par l'apport des actionnaires, lors de l'augmentation de capital de 1,5 M€, réalisée fin 2022. En contrepartie, au passif, les éléments financiers enregistrés à l'actif relèvent du montant du capital, pour 3,349 M€ et des dettes pour 570 600 €, toutes à moins d'un an.

Atout Ports doit poursuivre sa stratégie de développement en tant que partenaire incontournable des gestionnaires de ports, en les accompagnant sur l'ensemble des domaines du numérique, de l'ingénierie et du conseil. Après le rachat de la société EAS-SEAPORT fin 2022, Atout Ports doit continuer également à promouvoir la synergie avec sa filiale au sein de son plan de développement.

En conclusion, le Président vous demande de bien vouloir approuver ce rapport au titre de l'année 2023.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité. Merci beaucoup.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au point suivant qui est le rapport annuel sur la société publique locale Compagnie des ports du Morbihan et qui est présenté par Mohamed AZGAG.

SPL Compagnie des ports du Morbihan Rapport annuel 2023

M. AZGAG, rapporteur de la 1^{ère} commission.

Merci, M. le Président. Mes chers collègues, conformément aux dispositions législatives en vigueur, je vous sou mets le rapport sur l'activité et la situation financière de la Compagnie des ports du Morbihan, au titre de l'exercice 2023. Je vous rappelle que cette SPL a pour vocation la gestion et l'exploitation des équipements portuaires et la promotion d'équipements touristiques du Morbihan et que son actionnariat est composé exclusivement des collectivités du département ou de leurs groupements. Au 31 décembre 2023, le département détenait 92 % d'un capital social s'élevant à près de 10,847 M€ et disposait de 12 sièges d'administrateurs.

Les activités de la Compagnie des ports du Morbihan regroupent l'exploitation des ports, pour un chiffre d'affaires de 30,7 M€, représentant près de 96 % du chiffre d'affaires global de 32 M€ ; la gestion des sites patrimoniaux et touristiques pour 1,3 M€, soit plus de 4 % du chiffre d'affaires global.

La gestion des ports est l'activité principale de l'entreprise. Son chiffre d'affaires, de plus de 30 M€, est en progression de plus de 4 % par rapport à 2022, porté par une fréquentation des ports très soutenue durant la période estivale. Plusieurs facteurs expliquent par ailleurs cette évolution, notamment la progression de 3,7 % en moyenne et le dynamisme commercial continu des ports, avec le succès du nouveau contrat « *terre mer* ». S'y ajoute également une hausse du chiffre d'affaires des activités à terre, recettes issues des locations d'emplacements et des activités de manutention. Il est en revanche constaté une baisse des ventes de marchandises qui est essentiellement liée au recul des ventes de carburant en 2023, alors que les ventes des boutiques des ports ont progressé.

La poursuite de l'optimisation de la gestion des plans d'eau, notamment par le succès des contrats annuels dans le « *Passeport Morbihan* », ainsi que l'extension du « *Passeport Escales* » adopté par plus de 160 ports partenaires de la façade Manche-Atlantique et à l'international, sont une vraie source de développement économique pour les ports départementaux.

À fin 2023, la Compagnie gère plus de 12 230 places de port, réparties en 9 890 places à flot et 2 340 places à terre. Ces emplacements à terre représentent 20 % de la capacité d'accueil de l'ensemble des ports gérés par la société et 17 % du chiffre d'affaires de la gestion des ports. Le chiffre d'affaires résultant de la gestion des trois sites patrimoniaux et touristiques que sont les cairns de Gavrinis et Petit-Mont et le domaine de Manehouarn, s'est élevé à plus de 1,3 M€ pour l'année 2023. Il est en hausse de plus de 5 % par rapport à l'année précédente. Il représente plus de 4 % du chiffre d'affaires de la Compagnie.

La convention de délégation de service public pour la gestion des sites de Gavrinis et du Petit-Mont a été renouvelée pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2023. La contribution financière forfaitaire, versée par le département, s'élève désormais à 400 000 € par an, pour ce nouveau contrat. Je vous rappelle que ces cairns sont des monuments majeurs des sites mégalithiques du Morbihan, pour lesquels le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO est fortement attendu.

La situation financière de la Compagnie des ports du Morbihan peut être considérée comme satisfaisante pour les raisons suivantes.

⇒ S'agissant du compte de résultat, regroupant l'ensemble des produits et des charges de l'exercice 2023, les principaux éléments sont :

- un chiffre d'affaires de la Compagnie s'élevant à plus de 30 M€ en 2023, en progression de plus de 4 %, soit près de 1,4 M€ supplémentaires par rapport à 2022. Le chiffre d'affaires représente près de 80 % des produits d'exploitation de 40,2 M€.
- des charges d'exploitation s'établissant à 38,3 M€ en 2023, en hausse de 25 % par rapport à l'année précédente.

Les charges de personnel se sont élevées à près de 2,2 M€ en 2023, en hausse de près de 13 % par rapport à 2022, résultant des différentes revalorisations salariales et du recrutement de personnels supplémentaires pour accompagner les projets d'investissement dans les ports et le développement de nouvelles activités. L'effectif global de la société est de 320 salariés, dont 138 CDI, sur l'année 2023, contre 292 salariés en 2022. Je rappelle que le groupement d'intérêt économique Sup-Ports 56, opérationnel depuis début 2021, permet de mettre en commun des activités et des moyens entre la Compagnie et la SEM Atout Ports.

Les autres charges d'exploitation, hors charges de personnel, s'établissent à plus de 28 M€ en 2023 contre 21,5 M€ en 2022, avec des évolutions contrastées selon la nature des dépenses. Les principales hausses de charges concernent les coûts d'entretien lourd et de renouvellement des biens (+ 5,6 M€), les dotations aux amortissements et provisions (+ 0,5 M€) et les charges d'énergie (eau et électricité, + 0,7 M€).

Pour l'année 2023, les redevances versées aux collectivités se sont élevées à près de 1 M€, dont plus de 712 000 € versés au département du Morbihan pour les ports concédés.

Le résultat d'exploitation se solde, en 2023, par un excédent de 1,9 M€ contre 1,5 M€ l'année précédente. Le résultat financier, composé essentiellement de charges d'intérêts d'emprunts, est négatif de 1 M€. Le résultat exceptionnel est quant à lui positif de près de 450 000 €.

Au final, après constatation de l'impôt sur les sociétés de 166 000 €, la Compagnie dégage un résultat net excédentaire de 708 000 € en 2023 contre 645 000 € en 2022.

⇒ Concernant le bilan de la Compagnie des ports du Morbihan, il s'établit à 140 M€ fin 2023 contre 123 M€ fin 2022. Les éléments significatifs du bilan sont notamment la poursuite du programme d'investissements, avec plus de 13 M€ d'immobilisations mises en service en 2023. Citons notamment la finalisation des derniers aménagements d'espaces publics pour Port-Haliguen, ainsi que de nombreux investissements réalisés dans les autres ports dont le réaménagement des pontons à Arzal-Camoël ou encore la poursuite du réaménagement des espaces publics au port du Crouesty.

En contrepartie des éléments financiers enregistrés à l'actif, on relève au passif du bilan, un net renforcement des capitaux propres par l'intégration du résultat bénéficiaire de l'exercice passé en réserves et l'octroi principalement par le département de subventions d'investissement, comptabilisées pour un montant net de 14,3 M€ fin 2023.

Les capitaux propres s'établissent, à fin 2023, à 31,1 M€, au regard d'un capital social de 10,8 M€. Les dettes financières de la société s'établissent à 35,2 M€ à fin 2023, stables par rapport à 2022. À fin de 2023, l'encours garanti par le département s'élève à 11,6 M€.

Les fonds collectés relatifs à l'augmentation de capital sont comptabilisés en dettes auprès des collectivités dans le bilan 2023. Ces fonds seront intégrés au capital social dans le bilan 2024, la décision ayant été entérinée par le conseil d'administration de la Compagnie, en janvier 2024.

Le niveau de trésorerie s'élève à plus de 3 M€ à fin 2023. Je vous rappelle qu'en 2023, la Compagnie a bénéficié d'une avance remboursable du département de 4 M€. La trésorerie disponible a permis de financer une partie des investissements et des renouvellements d'immobilisations de la société et ainsi, de limiter la contractualisation de nouveaux emprunts en 2023.

Comme vous aurez pu le constater, l'exercice 2023 est satisfaisant, malgré le contexte économique incertain, qui pèse tant sur les comptes d'exploitation (charges en hausse dont les charges d'intérêts d'emprunts) que sur les investissements (coûts des aménagements en augmentation). La

fréquentation et le chiffre d'affaires de la Compagnie des ports du Morbihan continuent de progresser. Le résultat net de la société se maintient à plus de 0,7 M€ en 2023. Il permet de renforcer à nouveau les capitaux propres et les ressources financières dédiées à la qualité des services proposés à la clientèle et aux collectivités, ainsi qu'au développement des investissements nécessaires pour poursuivre les objectifs de la société. L'important programme d'investissements nécessite de poursuivre une vigilance sur le maintien d'un équilibre financier, entre la nécessité de ces travaux d'infrastructures de long terme pour valoriser les ports et sites, le soutien des financeurs (collectivités et partenaires bancaires) et le montant d'endettement acceptable.

En conclusion, le Président nous demande de bien vouloir approuver ce rapport sur l'analyse de l'activité de la Compagnie des ports du Morbihan, au cours de l'exercice 2023.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci Mohamed, pour ce rapport complet sur une société qui se porte bien et qui a plein d'ambitions. Je veux notamment rappeler les enjeux de rapprochement avec la SELLOR et avec la région Bretagne, avec leur entrée au capital à venir, ce qui va renforcer l'action de la Compagnie des ports du Morbihan dont vous pouvez voir le caractère sain. Je voudrais saluer tous les élus de la majorité et de l'opposition qui siègent au conseil d'administration, les deux vice-présidents que sont Gérard PIERRE et Denis BERTHOLOM, chacun pour les missions qui les concernent. Je veux également saluer Michel LE BRAS, le sempiternel directeur de la Compagnie des ports. Je l'appelle souvent « la burette d'huile », parce qu'il débloque souvent certaines situations. Je crois qu'il sait établir un climat de confiance avec l'ensemble des maires et montrer que la Compagnie est vraiment au service des différents acteurs, ce qui nous anime, en ayant toujours une vision équilibrée. Le département est bien sûr toujours en soutien derrière la Compagnie. Merci aussi à l'ensemble des personnels de cette entreprise, comme j'aurais pu saluer aussi tout à l'heure ceux d'Atout Ports, de Morbihan Tourisme et leurs directeurs respectifs, Marina LE CORGUILLE et Patrick LÉVY, qui sont ici. Avez-vous des interventions sur ce point ? Mme MÉTAYER.

Mme MÉTAYER – M. le Président, chers collègues, le conseil départemental du Morbihan, via la Compagnie des ports, investit dans les infrastructures et les activités portuaires au sens large, comme nous l'a décrit notre collègue, M. AZGAG. Le Morbihan est le premier département nautique français. Pour nous, cette marche de podium nous oblige à regarder en face deux domaines dans lesquels nous devons faire mieux : d'une part, la démocratisation des pratiques nautiques et, d'autre part, la diminution des impacts du secteur portuaire sur l'environnement. Très prochainement, M. le Président, nous vous transmettrons un certain nombre de projets d'associations pour faire naviguer des personnes en situation de handicap et d'autres personnes privées de loisirs. Les Jeux paralympiques sont terminés ; la course pour l'inclusion continue. Le littoral morbihannais est un joyau, la pratique de la voile et des sports nautiques un trésor ; cet horizon est à ouvrir, à partager beaucoup plus largement aujourd'hui.

Concernant l'impact sur l'environnement, quels moyens se donne la Compagnie des ports aujourd'hui pour relever ce défi environnemental dont vous parlez vous-même, M. le Président, dans la lettre que vous avez adressée aux actionnaires, lors de l'assemblée générale du 27 mai 2024 ? Vous parlez de réalisation de nouvelles productions énergétiques ou d'évolution des pratiques pour limiter les nuisances, les pollutions, de faire des économies d'électricité et d'eau. Pour rappel, malgré l'amélioration des réglementations, l'activité portuaire produit de nombreux déchets toxiques (piles, batteries, huiles, solvants, peintures présents sur les coques). L'activité portuaire se traduit également par la présence des eaux de carénage (eaux usées, eaux pluviales) déversées dans ces ports. Des pollutions importantes donc, mais aussi beaucoup de consommations d'eau et d'énergie.

Les démarches de certification permettent d'aller au-delà des réglementations. La Compagnie des ports a atteint le niveau 3 sur 4 du label RSE. Nous vous proposons, pour être les meilleurs, de lancer les ports de la Compagnie des ports dans une démarche de certification « *ports propres* », qui est la seule certification européenne AFAQ-AFNOR spécifique aux ports de plaisance. Pour les générations futures, nos océans ne peuvent mourir. Les certifications « *ports propres* » ou « *ports propres actifs en biodiversité* » sont des démarches qui donnent des outils d'observation, des

trajectoires et des objectifs. Que pensez-vous, M. le Président, de se saisir de ces outils vertueux ?
Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci pour votre intervention, qui aborde plusieurs sujets. Le sujet de l'inclusion est pour nous majeur. Nous l'avons vu d'ailleurs avec les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques tout spécifiquement. Un certain nombre d'entre nous étions, lundi, à la MDA où nous avons pu remettre cette flamme paralympique aux agents de la MDA, impliqués dans l'inclusion. C'est l'une de nos compétences. Nous souhaitons que nos ports soient aussi rendus accessibles et que le plaisir de naviguer soit accessible à tous. Nous savons que les difficultés d'accéder parfois aux bateaux méritent des aménagements. Nous renforçons cette accessibilité quand nous modernisons les ports. Il reste encore à faire, comme dans l'espace public de manière générale. La vertu des Jeux olympiques est sans doute d'avoir rendu beaucoup plus visibles les sujets d'inclusion et d'avoir peut-être démocratisé la prise en compte des enjeux du handicap. L'accessibilité ne doit pas se limiter à quelques moments, pendant les Jeux olympiques, elle doit être la réalité de tous les jours, dans ce que l'on fait dans nos collectivités publiques. J'ose croire par exemple que la victoire d'Aurélié AUBERT à la boccia, qui a soulevé la France entière, qui a soulevé le stade de France lorsqu'elle a éteint la flamme, montre aussi à nos concitoyens l'importance de l'inclusion à tous les niveaux, où que ce soit et les ports ne doivent pas y échapper. Je vous rejoins totalement.

Nous avons naturellement des enjeux énergétiques et nous en parlons avec Michel LE BRAS. Il ne s'agit pas seulement de négocier un bon contrat, potentiellement adossé à Morbihan Énergie, comme nous l'avons fait pour limiter nos coûts, mais pour favoriser aussi la production d'énergie sur nos ports. C'est ce que nous essayons de faire avec les modernisations que nous engageons, pour faire en sorte de réduire nos consommations énergétiques, notre empreinte carbone et de nous engager dans ces enjeux de transition.

Ensuite, nous avons en effet de gros enjeux sur les ports propres. Nous sommes certes certifiés au niveau 3 sur 4 en RSE, mais il y a sans doute encore à faire. Nous regarderons le sujet en détail avec Michel LE BRAS et toutes les équipes. Rendre nos ports plus propres est pour nous un véritable enjeu. Beaucoup d'améliorations ont été faites notamment sur les eaux noires, sur les eaux grises, sur toutes ces capacités. L'ensemble de nos modernisations, parce que nous investissons dans nos ports, nous permettent de prendre en compte ces enjeux, alors que d'autres collectivités ne le font pas forcément. Cela ne veut pas dire que tout est parfait et qu'il ne reste pas des choses à faire. Je gage que nous puissions encore avancer sur ce sujet. L'arrivée de la région et de Lorient Agglomération, deux collectivités importantes qui seront à nos côtés, nous obligera à reposer quelques feuilles de route. Ces sujets, que nous avons déjà appréhendés et que nous mettons déjà en place au quotidien, seront rediscutés avec nos partenaires, pour tracer la feuille de route, dont « *ports propres* » fera assurément partie, puisque nous avons cette ambition. Nous faisons des dragages dans nos ports, avec parfois, des boues qui ont été polluées à une certaine époque. Une fois qu'elles ont été enlevées et compte tenu du caractère des antifouling d'aujourd'hui qui ne sont plus les mêmes, nous pouvons nous assurer d'une qualité de l'eau bien meilleure qu'elle ne pouvait l'être. C'est un enjeu global ; beaucoup a été fait, mais il reste encore à faire et cela reste notre objectif.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Nous passons au vote. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons maintenant au rapport annuel de la SPL Équipements du Morbihan. Gilles DUFEIGNEUX nous présente le rapport.

SPL Équipements du Morbihan Rapport annuel 2023

M. DUFEIGNEUX, rapporteur de la 1^{ère} commission.

Merci M. le Président. Comme vous le savez, EdM intervient pour les projets immobiliers de ses actionnaires, dans le cadre de conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Notre collectivité en détient 53 % et nous disposons de 8 des 15 sièges d'administrateur.

Concernant l'activité d'EdM en 2023, le chiffre d'affaires global est en léger recul, de près de 4 %, par rapport à 2022, pour s'établir à 225 000 €, répartis en mandats de construction pour une part, qui ont généré une rémunération de 191 000 €, en hausse par rapport à l'année précédente, et une rémunération des AMO de travaux et d'études qui a baissé de 21 000 €, pour s'établir à 34 000 €.

S'agissant de la situation financière d'EdM, pour l'année 2023, les charges d'exploitation sont plus élevées que les produits d'exploitation, dégagant un déficit d'exploitation de 29 000 €. Le résultat financier, issu des rémunérations des produits financiers, est quant à lui en forte hausse. Au total, la SPL arrive à dégager, en 2023, un résultat net après impôts de 1 760 €.

Après les deux années de crise sanitaire, l'année 2023 n'a pas permis à la SPL de retrouver son niveau d'activité. Huit collectivités sont actionnaires de la SPL, mais seuls le département, Questembert Communauté et la ville de Vannes utilisent actuellement ses services. C'est un sujet. Le recours à la SPL pour le pilotage de projets d'envergure par l'ensemble de ses actionnaires est une nécessité pour la poursuite de son développement. Dans cet état d'esprit, plusieurs collectivités ont exprimé leur souhait de devenir actionnaires de la SPL, signe positif pour le développement de l'activité de la société. Aussi, le projet d'une augmentation de capital social en numéraire a été validé lors de la réunion du 24 juin dernier.

En conclusion, le président nous demande d'approuver le rapport 2023 de la SPL Équipements du Morbihan.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Merci aussi, cher Denis, pour l'efficacité de cette structure. Merci à celles et ceux qui y œuvrent et à nos administrateurs. Y a-t-il des remarques ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons à la Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval, la fameuse SABEMEN. Le rapport annuel 2023 nous est présenté par Denis BERTHOLOM. Nous aimerions nous sortir de cette affaire, sans qu'il en soit possible.

Départ de Marie Jo LE BRETON (*pouvoir donné à Ronan LOAS*).

Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval (SABEMEN) Rapport annuel 2023

M. BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission.

Ils veulent nous garder. Merci, M. le Président. Conformément aux dispositions législatives en vigueur, M. le Président nous soumet le rapport sur l'activité et la situation financière de la société d'économie mixte SABEMEN, au titre de l'exercice 2023. Le département est actionnaire à hauteur de 4,23 % de cette société dont le capital est de 83,4 M€. Il n'y a pas eu de changement dans le capital de la société, au cours de cet exercice.

La SABEMEN contrôle les activités de sa filiale, la SOMABRET, qui est propriétaire de trois navires affectés aux lignes bretonnes et vers l'Espagne. Ce contrôle s'effectue par le biais de sa participation majoritaire au capital et de son nombre de sièges au conseil d'administration. Ainsi, la SABEMEN ne réalise plus de chiffre d'affaires, puisque l'ensemble de la flotte est désormais la propriété de sa filiale. Les recettes de la société sont constituées des seuls revenus financiers liés aux cautions données pour le financement des navires par la SOMABRET. Les charges représentent des frais courants liés au fonctionnement de la société. Le résultat de l'exercice bénéficiaire de 31 437 € a été affecté en réserves.

Bien que les navires exploités sur les lignes bretonnes par la Brittany Ferries appartiennent à la SOMABRET, le contrôle et le pouvoir de décision demeurent une prérogative de la SABEMEN. Les enjeux et les risques liés à l'activité continuent ainsi à être supportés par la Brittany Ferries et les collectivités publiques. À titre d'information, les comptes de la SOMABRET enregistrent un chiffre d'affaires de 16,9 M€, contre 12,8 M€ un an plus tôt et un résultat net comptable positif de 1,7 M€ pour l'exercice 2023.

En ce qui concerne l'activité de la Brittany Ferries, la compagnie a enregistré une hausse significative de son trafic passagers, toutes lignes confondues, avec 2 millions de passagers contre 1,8 million l'année précédente. Ce trafic reste encore en retrait par rapport à la moyenne de 2,5 millions de passagers avant le Covid. Le chiffre d'affaires consolidé de la compagnie s'élève cependant à 485 M€ sur cet exercice, contre 445 M€ l'année précédente.

Les risques éventuels pour les collectivités actionnaires de la SABEMEN sont a priori maîtrisés. La SABEMEN s'est portée caution solidaire auprès des banques d'une fraction des prêts accordés pour la construction et les gros travaux sur les navires. Toutefois, le capital restant dû de ces emprunts est faible au regard de la valeur de marché de ces navires.

En conclusion, M. le Président nous propose d'approuver le rapport annuel, pour l'exercice 2023, de la SABEMEN.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Nous avons estimé, notamment lors de la loi NOTRe, qu'être actionnaire des navires de la Brittany Ferries n'était pas forcément une mission du département du Morbihan et comme nous n'avions plus la compétence transports, que nous aurions pu nous en dispenser. Le problème était qu'il fallait que quelqu'un nous rachète nos actions. Ceux qui auraient dû racheter nos actions n'étaient pas trop d'accord et il a été considéré, à l'époque, que cela relevait potentiellement d'une compétence touristique. Voilà pourquoi nous sommes toujours actionnaires de ces navires, avec cette société qui est elle-même actionnaire d'une autre qui met les navires à disposition et voilà pourquoi tous les ans, nous est présenté ce fameux rapport de la SABEMEN, où Ronan LOAS nous représente avantageusement. Avez-vous des questions ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant relatif à la Compagnie des ports du Morbihan et à l'augmentation de capital par incorporation de réserves. Mohamed AZGAG.

Compagnie des ports du Morbihan

Augmentation de capital par incorporation de réserves

M. AZGAG, rapporteur de la 1^{ère} commission.

Merci, M. le Président. La société publique locale Compagnie des ports du Morbihan gère aujourd'hui 18 ports, ainsi que les cairns de Gavrinis et du Petit Mont, et les gîtes de Manéhouarn à Plouay et du sémaphore d'Étel.

Sur la période 2013-2023, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée de développement des activités portuaires (accès, locaux, activités ports de commerce ou liées à la mer, transition environnementale...), la Compagnie des ports du Morbihan a investi 120 M€ dans les ports de plaisance dont elle assure la gestion. Chaque port a été concerné par des aménagements permettant d'améliorer son attractivité et qui sont structurants pour le territoire. Le plan pluriannuel d'investissements, pour la période 2023-2028, s'élève à 102 M€. Au regard de l'importance de ces investissements, la recherche des financements les mieux adaptés à la situation de la Compagnie des ports du Morbihan est essentielle : fonds propres, subventions des collectivités et emprunts.

Détenue à 100 % par des collectivités morbihannaises, la Compagnie des ports du Morbihan disposait, au 15 janvier 2024, d'un capital de 17 060 112 €, divisé en 247 248 actions d'une valeur de 69 € chacune, détenu à 87,66 % par le département. Pour accroître la confiance des partenaires (collectivités, fournisseurs, banques...) et mener à bien les investissements projetés, mais aussi en prévision de l'entrée de nouveaux actionnaires, le capital social de la Compagnie des ports du Morbihan doit être adapté. En effet, l'entrée au capital de Lorient Agglomération et de la région Bretagne, actuellement à l'étude, doit s'effectuer sur la base de la valeur de l'entreprise (actif net), conformément au code de commerce. Au vu du bilan comptable 2023 et des réserves disponibles, il est envisagé une augmentation de capital par incorporation de réserves. Cette augmentation de capital pourrait être de 5 933 952 €, ce qui porterait le capital social à 22 994 064 €, relevant ainsi la valeur nominale de chaque action de 69 à 93 €. La répartition du capital entre les actionnaires resterait inchangée.

La réalisation de l'augmentation de capital social supposera de modifier l'article 6 des statuts, afin de prendre en compte le nouveau montant du capital social et de la valeur nominale des actions. En application de l'article L. 1524-1 du code général des collectivités territoriales, il nous revient donc de nous prononcer sur cette augmentation du capital par incorporation des réserves.

En conclusion, le président nous propose :

- d'approuver le principe d'une augmentation de capital par incorporation de réserves ayant pour effet de porter le capital social de la Compagnie des ports du Morbihan de 17 060 112 € à 22 994 064 € ;
- d'approuver, sous condition de la réalisation de l'augmentation de capital, la modification corrélative de l'article 6 des statuts, tels que joints en pages 75 et suivantes du livre des rapports ;
- de donner tous pouvoirs au représentant du département à l'assemblée générale de la Compagnie des ports du Morbihan pour porter un vote favorable au projet d'augmentation de capital avec incorporation de réserves et à l'adoption du projet de statuts modifiés de la société.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Pourquoi faisons-nous cette manipulation, alors que nous ne l'avons pas faite depuis des années ? Nous faisons entrer des collectivités au capital souvent pour des sommes assez modiques, par cession d'actions du département et non pas par augmentation de capital. Quand des collectivités rentraient, elles prenaient de 10 000 à 20 000 € d'actions, ce qui, au regard du capital, était tout à fait mineur, puisqu'il leur permettait juste d'être actionnaires. Nous vendions à la valeur nominale, mais souvent, ces collectivités rentraient sans siège. Le simple

objet était pour elles d'être actionnaires et dès lors, que la Compagnie puisse agir sur son territoire. Cette fois-ci, la situation est un peu différente, dans la mesure où la région et l'agglomération de Lorient souhaitent rentrer au capital dans des proportions qui ne sont pas du tout les mêmes et disposer de quatre administrateurs. La loi fixe à 18 le nombre d'administrateurs maximal d'une société comme la nôtre et elle précise aussi que le nombre de sièges doit être réparti à due concurrence du capital. Le coût du siège serait d'environ 1,6 M€, en l'occurrence, aujourd'hui, ce qui nous conduira à réduire légèrement notre nombre de sièges. En rentrant au nominal, on est propriétaire d'une partie des réserves. Or, ces réserves ont été constituées par les actionnaires actuels. Il est donc logique soit de distribuer les réserves aux actionnaires actuels, mais en affaiblissant la société d'autant (plus de 5 M€), soit d'incorporer l'augmentation de capital dans les réserves. Nous avons toujours dit que nous ne distribuerions pas de dividende. Les réserves sont inscrites dans le capital. Dès lors, la valeur s'en trouve augmentée. Pour rentrer au capital et avoir le nombre de sièges, l'augmentation de capital à souscrire serait plus élevée. L'idée est pour nous que l'entrée au capital de l'agglomération de Lorient et de la région Bretagne ne se fasse pas par cession d'actions du département. Le DGS pourrait me dire que cette ressource ne serait pas négligeable et inutile pour équilibrer les comptes, mais elle ne changerait rien pour la société. Or, si nous procédons à une entrée par augmentation de capital, des moyens supplémentaires seront donnés à ladite société. Si nous intégrons les réserves dans le capital, le capital s'en trouve plus élevé et le coût du siège augmenté, ce qui est normal. Cette manière de procéder répond au code du commerce et donne par ailleurs plus de moyens à l'entreprise. J'ai aussi précisé à la région et à l'agglomération de Lorient que nous aurions sans doute à faire la même manipulation l'année prochaine, si elles ne devaient pas entrer au capital avant, même si les proportions ne seraient pas les mêmes, puisqu'une seule année serait thésaurisée contre plusieurs aujourd'hui. Voilà pourquoi nous faisons cette augmentation de capital. En divisant le nombre d'administrateurs par le capital qui serait augmenté, le coût du siège serait d'environ 1,6 M€.

Y a-t-il des remarques ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons maintenant au compte rendu de la délégation en matière de toutes actions en justice. Denis BERTHOLOM nous présente ce rapport qui fera simplement l'objet d'un dont acte.

Compte rendu de la délégation en matière de toutes actions en justice (mai à août 2024)

M. BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission.

Conformément au second alinéa de l'article L. 3221-10-1 du code général des collectivités territoriales et à la délégation que nous lui avons confiée, lors de la réunion du 17 mars 2023, M. le Président nous présente, dans le tableau figurant pages 84 à 86 du livre des rapports, les actions en justice pour la période de mai à août 2024.

En conclusion, M. le Président nous propose de lui décerner acte de cette communication.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Y-a-t-il des remarques ? Mme QUÉRIC.

Mme QUÉRIC – M. le Président, chers collègues, il nous est proposé de prendre acte du compte rendu des actions en matière de justice couvrant la période de mai à août 2024. Ce rapport nous offre l'opportunité d'évoquer à nouveau la question des indus du RSA, un sujet récurrent, que nous abordons fréquemment en commission permanente. Il est incontestable que la collectivité a le droit de régulariser ces situations, lorsque des erreurs surviennent. Toutefois, il nous paraît essentiel de souligner que si la collectivité a parfois raison dans ses démarches, elle a parfois tort, quand des personnes sont de bonne foi. Exemple : loupé avec l'enregistrement informatique d'un changement de statut.

Plus largement, ce compte rendu nous donne l'occasion de soulever un autre sujet. Nous constatons que de plus en plus de dossiers stratégiques sont traités en commission permanente, une instance fermée au public. Ce manque de transparence est préoccupant, d'autant plus que ces dossiers mériteraient un débat ouvert et démocratique en session plénière. Prenons pour exemple la dernière commission permanente où plusieurs dossiers d'importance ont été traités à huis-clos et aujourd'hui, nous sommes dans une session plénière qui ne présente aucun rapport dans la commission n° 2, dédiée à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, ni dans la commission n° 3 portant sur le social, le RSA, l'insertion, les familles et l'enfance. Ces thèmes sont pourtant cruciaux et ne sauraient être relégués en arrière-plan ou traités comme de simples affaires courantes.

Après avoir voté un programme départemental de l'insertion en 2023, qui a reconduit les actions, nous n'avons toujours pas entendu les associations d'insertion sur leurs propositions nouvelles. Surtout, certaines associations comme Optim'ism, l'AMISEP ou L'art s'emporte à Lanester, voient leur subvention de fonctionnement réduite ou supprimée, sans qu'aucun débat n'ait eu lieu en commission ni en séance plénière. Pour certains, vous nous dites que c'est la CDIAE, la commission départementale d'insertion par l'activité économique, qui a suggéré cette baisse. D'ailleurs, comme vous ne voulez pas de nous en CDIAE, nous pourrions au moins avoir copie des conclusions et des décisions. Pour d'autres, c'est le manque de prescriptions des travailleurs sociaux, trop peu nombreux, comme l'a précisé mon député préféré, qui justifie cette baisse. Permettez-moi d'effectuer juste cette comparaison entre le budget très généreux de 30 000 € attribué au nautisme, de 98 000 € à la restauration du patrimoine privé, lors de la dernière commission permanente et les associations caritatives et de solidarité, qui ne bénéficient d'aucune augmentation, malgré nos multiples demandes, que ce soit par le biais d'interventions ou de courriers.

M. le Président, devons-nous comprendre que l'on cherche à faire disparaître le social du débat public ? Cette absence de rapports sur des sujets aussi fondamentaux est préoccupante. Comment justifier une telle invisibilité et une telle ignorance de ces questions ? Comment l'accepter ? Nous vous demandons donc de rééquilibrer les débats et d'accorder la place qu'elles méritent à ces questions essentielles. La solidarité et le social doivent retrouver leur place dans nos débats publics

et au sein des commissions départementales, à travers un travail collaboratif et non uniquement descendant.

LE PRÉSIDENT – Je vous vois sourire parce que vous vous demandez ce que je vais répondre. Déjà, je vous dirais que si vous n'étiez pas allée à la fête de l'Humanité, vous auriez été à la commission permanente, laquelle a traité du sujet. Vous aviez donné le pouvoir à Mme COCHÉ et Gaëlle FAVENNEC a d'ailleurs répondu sur ce sujet.

Mme QUÉRIC – J'en profite, M. le Président, pour dire qu'il est inadmissible qu'au moment de la fête de l'Humanité, à Paris et en Bretagne, soient organisées des commissions permanentes et des assemblées plénières. Je pense que ceci ne peut plus durer.

LE PRÉSIDENT – Vous êtes assez paradoxal. Vous vous plaignez de l'absence de débats et lorsqu'il y en a, vous préférez ceux qui ne sont pas sanctionnés d'un vote. Je me demande finalement où est la démocratie. Avec vous, même en l'absence de bordereau sur le social, vous savez débattre et discourir. La gauche aime bien débattre de la philosophie, ce qui n'est pas inintéressant, mais nous aimons, pour notre part, être pragmatiques. Nous avançons, nous prenons des décisions et appliquons des dispositifs. La commission permanente exerce tous les pouvoirs que lui a donnés l'assemblée plénière. L'assemblée, la session a pour but de fixer les orientations politiques et la commission permanente les applique. Nous n'allons pas passer à la session ce qui relève de la commission permanente. Les indus ou les fraudes au RSA n'ont pas à être présentés en session. Il est logique qu'ils soient présentés en commission permanente, non pas que l'on veuille camoufler le débat, mais c'est beaucoup plus pragmatique et l'ensemble des collectivités fonctionne de la même manière.

Sur le RSA, en tant que tel, nos services font un gros travail. Si une erreur est mentionnée par le bénéficiaire, nous sommes assez souples pour trouver les solutions au remboursement des sommes. Les indus sont liés parfois à la fraude ou à une volonté de ne pas rembourser. Nous appliquons les textes. Nous donnons parfois une suite favorable à la requête de l'administré, s'il a raison et vous en avez rapport. À chaque commission permanente, est présentée une litanie de cas et nous vous en rendons rapport.

Concernant l'association Optim'ism, nous lui avons versé plus de 540 000 € l'année dernière. Il faudra leur dire que la neutralité politique est aussi la bienvenue au sein des associations. Cela ne nous a pas empêchés de la subventionner et de faire en sorte qu'elle ait les moyens nécessaires, mais il faut aussi que chacun soit dans son rôle. Nous y veillons attentivement. Les associations d'insertion doivent jouer leur rôle et ne sont pas des partis politiques déguisés. Nous continuerons à être vigilants sur ce point, mais Optim'ism est l'une des associations les plus aidées du département du Morbihan. Nous continuerons à aider ceux qui œuvrent dans certains domaines ; il faut juste qu'ils aient la déontologie de se tenir à des missions qui sont les leurs. Que les personnes militent à titre individuel est leur droit le plus strict ; que les associations appellent à des votes n'est pas logique et nous condamnons ce fonctionnement, comme d'ailleurs le maire de Lorient a eu à le faire, me semble-t-il.

Nous continuerons notre soutien, mais nous ne passerons pas des bordereaux en session plénière si aucune décision n'est à prendre. Le but de cette assemblée est d'écouter les rapports légaux ou de prendre des décisions, mais non pas de faire un travail de commission. Nous faisons ici le travail d'une assemblée dont le rôle est de décider. Nous le concevons de cette manière.

Mme QUÉRIC – En l'occurrence, la commission qui devait se tenir a été supprimée.

LE PRÉSIDENT – S'il n'y a pas de bordereau, il n'y a pas de commission non plus.

Mme QUÉRIC – Pas de bordereau, pas de commission. Quand pouvons-nous en discuter ? Je suis d'accord avec vous, tout ne doit pas passer en assemblée plénière, mais je pense qu'il nous faut avoir des débats de fond concernant les associations caritatives et de solidarité, qui n'ont rien à voir avec les actions d'insertion. La misère et la pauvreté sont en hausse, dans notre département, comme ailleurs. Pouvons-nous, à un moment donné, statuer sur une augmentation raisonnable de ces associations qui œuvrent, dans le département du Morbihan, pour la cause sociale ? Je ne dis pas autre chose ; vous prenez l'exemple d'Optim'ism ; c'est facile.

LE PRÉSIDENT – C'est vous qui en avez parlé. Je ne me serai pas permis d'en parler.

Mme QUÉRIC – J'ai aussi parlé de l'AMISEP et de l'Art s'emporte, qui sont des cas tout à fait différents. Les prescriptions relèvent des travailleurs sociaux, dans le département. Je ne vois pas pourquoi le montant de la subvention d'une association qui a moins de prescriptions devrait être amputé, parce que l'on ne connaît pas bien son action.

LE PRÉSIDENT – Nous ne sommes pas non plus un distributeur de billets. Ici, pas d'action, pas de subvention ! L'action doit être efficace. Le coût de l'action, rapporté à la personne en insertion et non insérée en sortant, est parfois énorme. Il faut être réaliste. On ne va pas dépenser des fortunes pour des personnes qui au final, ne sont pas insérées et pour une action qui n'est pas efficace. On se questionne sur l'utilisation de l'argent public. Parfois, il n'y a pas eu d'orientation dans certains domaines ou les taux de sortie sont faibles et nous avons jugé que l'action n'était pas efficace et était très onéreuse. À l'inverse, des actions beaucoup moins onéreuses sont parfois beaucoup plus efficaces. Nous sommes plutôt pragmatiques. L'objet de l'insertion n'est pas de nourrir des associations qui se nourrissent de l'insertion. L'objet de l'insertion est d'insérer des personnes.

Mme QUÉRIC – J'aimerais que nous ayons ce débat en commission. Je saisis l'occasion pour en parler en session, mais j'aimerais en échanger en commission. Faisons des commissions à thème qui durent plus longtemps.

LE PRÉSIDENT – Vous en aurez, mais encore faut-il qu'il y ait des bordereaux. La prochaine va durer longtemps, beaucoup de sujets seront à étudiés.

Mme FAVENNEC – Votre vœu sera exaucé puisqu'à la prochaine commission, l'insertion sera la thématique unique. Par ailleurs, lors de la contractualisation avec les associations, les objectifs sont coconstruits. Ils ne sont pas fixés unilatéralement avec les services, mais avec l'association. Chacun sait, au début de l'engagement qui est pris, en contrepartie du versement d'argent public, les objectifs qui sont à atteindre. Ensuite, il y a une proratisation suivant l'atteinte des objectifs ou pas.

Concernant Optim'ism, comme il a été dit en commission permanente la semaine dernière, le directeur de l'association siège au CDIAE et sait quels sont les points à améliorer, quelle est la conduite à avoir pour être subventionné par l'État et par le département. La décision est rendue de façon collégiale. Nous sommes dix autour de la table ; la décision ne relève pas de l'État seul ou du département. Le sujet avec cette association ne date pas d'aujourd'hui ; c'est un sujet de long cours.

LE PRÉSIDENT – Vous en parlerez dans la prochaine commission. Mme QUÉRIC, je ne pensais pas qu'au détour d'un rapport relatif aux délégations pour ester en justice, vous nous auriez amenés à un débat de cette nature. Je sous-estimais votre capacité à faire dévier le débat vers l'objet que vous souhaitez. Est-ce que nous pouvons prendre acte de ce rapport, avec les commentaires qui ont été joints ?

L'assemblée prend acte de ce rapport.

Nous passons au point suivant. Mme la Sénatrice va aborder un sujet plus terre-à-terre qu'est la résiliation anticipée du bail emphytéotique administratif relatif aux casernes de gendarmerie du Morbihan. Madame la Sénatrice.

Retour de Marie-Hélène HERRY.

Résiliation anticipée du bail emphytéotique administratif relatif aux casernes de gendarmerie du Morbihan

Mme JOURDA, rapporteure de la 1^{ère} commission.

Merci, M. le Président. Chers collègues, quelques mots pour introduire ce bordereau relatif à la résiliation du BEA. Il y a une quinzaine d'années, le conseil général, à l'époque, était propriétaire de 31 casernes de gendarmerie, qui étaient directement données à bail à la Gendarmerie nationale, pour une durée de 35 ans. Ces casernes devaient évidemment être entretenues et à l'époque, le conseil général n'était pas forcément équipé pour ce faire. L'idée a émergé et s'est concrètement réalisée de conclure avec une SCI, qui s'appelle la Société des casernes du Morbihan, composée d'actionnaires qui sont APM Participations, SOGEA Bretagne BTP et VINCI Construction France, un bail emphytéotique administratif, moyennant une somme d'entrée dans le contrat, versée par la Société des casernes. Cette société s'engageait à entretenir ces bâtiments et percevait les loyers afférant. Une difficulté est apparue assez rapidement : en réalité, les gendarmeries n'ont pas des emplacements immuables et la Gendarmerie nationale décidait d'en modifier les emplacements et d'en fermer certaines. Il s'avère qu'à chaque fois qu'une gendarmerie fermait, les loyers n'étaient plus touchés et le département devait une indemnité de résiliation qui, entre 2014 et 2017 suite à trois changements, s'est élevée à 1,42 M€, ce qui est relativement important pour des fermetures pures et simples.

À cela s'est ajouté le fait que SOGEA, qui avait été chargée de l'entretien, n'ait pas toujours correctement effectué ses missions, ce qui a donné lieu à une forme d'insatisfaction générale. Depuis, elle a disparu et le service s'est amélioré, mais face à cette double difficulté, il a été décidé par le Président de lancer une consultation, en s'interrogeant sur la résiliation de ce BEA, afin d'examiner les différentes hypothèses de sortie, dans le cadre de cette résiliation anticipée.

Il est donc proposé d'examiner aujourd'hui cette résiliation du BEA auprès de la SCI des Casernes, qui a eu lieu le 24 avril 2023 pour motif d'intérêt général, avec deux objectifs, d'une part préserver les intérêts financiers du département, ce que vous avez pu voir dans le rapport joint, d'autre part repenser le mode de gestion des casernes, puisqu'elles existent toujours, même si elles sont moins nombreuses désormais.

Lors de cette résiliation, il aurait fallu, selon la pureté des contrats, verser une indemnité de rupture anticipée des contrats de financement qui étaient en cours entre DEXIA, ARKEA et la Société des Casernes, estimée à environ 17 M€, une somme que nous ne souhaitons évidemment pas payer. Des démarches ont été engagées par le président pour obtenir que les banques acceptent le principe d'un transfert d'emprunt. Nous devenions l'emprunteur, sans modifier les conditions de prêt. Les contrats de financement se poursuivent, nous reprendrions l'encours de la dette et rembourserions les annuités jusqu'au terme du contrat, c'est-à-dire jusqu'en 2043.

Cela n'a pas été simple, mais nous sommes parvenus à un accord global qui se traduirait de la façon suivante par la signature de quatre protocoles :

- Un protocole de fin de contrat qui serait signé avec la Société des casernes du Morbihan, pour définir la date de prise d'effet de la résiliation du bail emphytéotique, de prendre acte du transfert des contrats de financement et des conventions de location au département et de définir le montant de l'indemnité de résiliation due par le département à la Société des casernes ;
- Un deuxième protocole de transfert, signé par le Conseil départemental, la Société des casernes, DEXIA et ARKEA, pour organiser le transfert des contrats de financement ;
- Un avenant de transfert à la convention des crédits DEXIA, signé avec DEXIA et la Société des casernes ;
- Un avenant de transfert à la convention, signé avec la Société des casernes et ARKEA.

Sont posées deux hypothèses de date de prise d'effet de la résiliation, l'une au 28 janvier prochain, l'autre au 28 avril prochain, ce qui modifie quelque peu les coûts.

Selon l'application stricte du BEA, la Société des casernes du Morbihan a droit à l'indemnisation du préjudice que lui cause la résiliation pour motif d'intérêt général. La somme sera différente selon la date d'effet de la résiliation. Si elle est au mois de janvier, la somme serait de l'ordre de 1,98 M€ et si elle est au 28 avril, de 1,867 M€. S'ajoute à cette indemnité de résiliation, dans les conditions prévues au contrat, un compte d'ajustement retraçant les loyers encaissés, les factures réglées et les différents frais. Les montants sont également différents selon la date de résiliation. Si elle est au mois de janvier, le département paierait à la Société des casernes une somme de l'ordre de 1,57 M€ et si elle est au mois d'avril, une somme de l'ordre de 1,75 M€.

Les sommes dues à la Société des casernes du Morbihan, au 28 janvier, s'élèveraient à 3 553 759,90 € et au 28 avril, 3 617 090,96 €. Nous avons constitué une provision, pour faire face aux risques liés à l'exécution de ce contrat, et ce depuis sa conclusion en 2008. Cette provision s'élève, à ce jour, à 7,57 M€ et nous permettra largement de faire face aux indemnités que nous devons au terme même du contrat et du bail emphytéotique. Une reprise sur provision pourra être réalisée pour faire face à cette dépense et la différence sera affectée au budget général.

Par ailleurs, s'agissant toujours du coût de ce BEA, comme je l'indiquais, nous avons un transfert de prêt et nous reprenons donc la dette. Au mois de janvier, l'encours serait de 32,1 M€ et au mois d'avril, de 31,8 M€, ce qui va augmenter la dette du département pour une annuité de 2,48 M€. Reprenant ce contrat, nous percevons des loyers par la Gendarmerie nationale qui s'élèvent à 2,9 M€. Nous reprenons la gestion de casernes et nous percevons donc un loyer à hauteur de 2,9 M€, mais nous devons aussi assurer la maintenance, les grosses réparations et nous devons faire face à une gestion un peu plus fine. La maintenance technique des sites et bâtiments serait confiée à l'office public de l'habitat départemental, Morbihan Habitat, dans le cadre d'une convention de gestion. Morbihan Habitat a évidemment une expérience dans la gestion des bâtiments, qui est de même nature que celle dont nous avons besoin. Par ailleurs, nous pourrions confier d'éventuels travaux de reconstruction plus importants à la SPL Équipements du Morbihan. Voilà brossé relativement rapidement et en synthèse la résiliation du bail emphytéotique administratif.

En conclusion, le Président nous propose de l'autoriser à signer, au nom et pour le compte du département, les quatre protocoles – le protocole de fin de contrat avec la Société des casernes du Morbihan, le protocole de transfert avec la Société des Casernes, DEXIA et ARKEA, l'avenant de transfert avec la Société des Casernes et DEXIA et l'avenant de transfert avec la Société des casernes et ARKEA – ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci Madame la Sénatrice. Y a-t-il des questions ? M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE – M. le Président, chers collègues, la délibération qui nous est proposée sur la résiliation anticipée de ce bail emphytéotique administratif concernant les casernes du département du Morbihan est importante, comme vous l'avez signifié, tant dans vos propos liminaires que dans les propos de la Sénatrice à l'instant.

Signé en 2008 pour 31 casernes, ce BEA, exécuté par la Société des casernes du Morbihan, a été modifié par plusieurs avenants et le périmètre réduit à 24 casernes, comme il a été signifié. Face à l'insatisfaction collective de ces sujets, de la part des gendarmes ou des élus qui opèrent dans ces territoires et face à la maintenance et au coût élevé des travaux, le département a souhaité légitimement résilier ce bail. Cette décision s'accompagne d'une négociation d'indemnités avec cette Société des casernes du Morbihan et du transfert des contrats de financement. Le montant total des sommes dues par le département s'élèverait, en fonction de la reprise de la dette, aux alentours de 3,6 M€. Le département reprendra la gestion et la maintenance en les déléguant à Morbihan Habitat.

Le précédent groupe de gauche avait déjà exprimé, en 2013, son inquiétude à vos prédécesseurs et à vous-même, dans cet hémicycle, face à l'état d'insalubrité des logements des gendarmes. Certains logements présentaient des infiltrations, des moisissures, des dégradations proches de ce que l'on peut qualifier d'indignes, ainsi que des diagnostics amiante positifs, mettant en danger la

santé de ces serviteurs du peuple. Le groupe demandait alors au département d'agir rapidement pour résoudre cette situation préoccupante, conformément à sa responsabilité.

Nous saluons le travail effectué et donc cette décision de notre collectivité, tout en restant vigilants et attentifs à ce qu'elle apporte réellement les solutions attendues sur nos territoires (Hennebont, Cléguérec, Plouay et d'autres encore). Mes questions seront donc les suivantes. Quel sera le processus de travail avec les territoires et les élus de cet hémicycle pour définir le plan de priorisation, que ce soit pour les travaux de rénovation ou pour la construction d'équipements neufs ? Quel planning envisagez-vous, à partir d'un diagnostic partagé pour ces travaux nécessaires à ce service public si important pour tous nos territoires ruraux ? Merci.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Merci de souligner l'importance, pour les gendarmes, d'avoir des logements décentes et dignes. Parfois, un certain nombre se loge en dehors de la caserne, ce qui pose aussi des problèmes de permanence et d'autres soucis. Nous le voyons tous dans nos casernes sur nos territoires ou dans nos propres communes, en tant que maire. D'où la nécessité de traiter sérieusement ce dossier. Nous pensons vraiment que nous devons offrir des casernes en bon état et des logements dignes à nos gendarmes, aussi pour l'attractivité du métier. Il nous faut aussi des casernes un peu partout sur le territoire. Perdre éventuellement la localisation du Trésor public est moins grave puisqu'aujourd'hui, tout est numérisé et la fréquentation est moindre. Par contre, la perte de casernes est un vrai sujet, dans le monde rural tout particulièrement. Je regarde nos collègues du canton de Ploërmel par exemple : sur Mauron, nous avons pris la décision d'aider à financer une caserne, qui certes est construite par Morbihan Habitat, mais dont l'équilibre n'est possible qu'avec notre intervention, celle de la communauté de communes et celle de la commune de Mauron. Cette présence est assurée et sécurise l'ensemble de nos concitoyens qui en ont naturellement besoin.

Une fois que nous aurons récupéré ce bail, tous les sujets ne seront pas résolus. Nous récupérerons simplement la gestion et le gestionnaire a aussi fait son travail. Il y a eu beaucoup d'améliorations. Le problème de ce contrat n'est pas le co-contractant, mais l'idée, à l'origine, n'était pas bonne. Nous ne referons pas l'histoire et nous ne reviendrons pas 15 ans en arrière. On avait laissé croire sans doute que le département avait besoin de cash immédiatement et donc aujourd'hui, pour résumer l'affaire, il va rembourser le cash qu'on lui avait donné. Il nous faut avancer. Les gendarmes suivent ce travail de près. J'ai eu l'occasion d'en parler avec le Colonel ARDILLIER ; le directeur général des services est en contact régulier avec les gendarmes, qui suivent aussi ce dossier avec nous, tout comme le Préfet également.

Une fois que nous aurons récupéré la gestion de nos casernes, nous les mettrons en gestion auprès de Morbihan Habitat, mais se posera la question d'un certain nombre de rénovations, même si certaines sont en cours. L'un des gros problèmes concerne le prix du loyer. Les gendarmes ne payent pas le prix qu'ils devraient payer. Le loyer devrait suivre une indexation. Or, il n'est pas indexé depuis des années. Le prix payé est dérisoire. Ensuite, les demandes qui sont faites lors de reconstructions excèdent souvent ce que les gendarmes peuvent payer. Je prends un exemple : on nous demande une porte spécifique, à Mauron, compte tenu de l'armement et son coût est de 50 000 €, ce qui induit ensuite un coût au mètre carré et un prix du loyer trop élevé. Quelles sont les potentielles subventions d'équilibre, sachant que cette mission ne relève pas du département ? En récupérant les casernes, nous n'avons pas résolu tous les problèmes, y compris celui du modèle économique. En réalité, les gendarmes ont 40 000 € par an pour entretenir l'ensemble des gendarmeries du Morbihan. Dans ma commune, les agents de la commune passaient tondre les pelouses, ceux d'Arzon tailler les haies ou les gendarmes font parfois eux-mêmes le bricolage. C'est la réalité des moyens qui sont affectés à nos gendarmes.

Nous allons mener un travail sérieux avec le Colonel commandant de groupement de gendarmerie du Morbihan pour établir une hiérarchisation objective des casernes à améliorer et pour définir, comme pour nos collègues, un plan pluriannuel d'investissement, qui nous conduise à faire des choix, mais des choix objectivés par les gendarmes, en lien avec les maires concernés. Je suis allé visiter récemment une commune dont je tairai le nom et dont le maire ne m'avait pas prévenu que les gendarmes m'attendaient pour me montrer l'état de la caserne. Je ne peux pas visiter les casernes, une par une, sans prévenir le Colonel de gendarmerie. La gendarmerie fonctionne de manière hiérarchique et il faut qu'elle travaille sur ce dossier. Nous aurons ensuite à le discuter avec l'ensemble des maires.

D'ailleurs, pour un certain nombre de casernes, nous avons trois hypothèses. Dans certaines, une rénovation serait souhaitable ; pour d'autres, une reconstruction serait nécessaire et dans le troisième cas, une reconstruction ailleurs, voire une relocalisation. Certaines casernes peuvent ne pas être localisées au meilleur endroit, mais ce sujet est beaucoup plus sensible. L'opérationnalité mérite aussi d'être prise en compte pour avoir la meilleure couverture. La 1^{ère} hypothèse est assez simple, la 2^{ème} implique des opérations plus complexes, parfois à tiroirs et dans le troisième cas, nous libérons parfois un terrain, qui est souvent bien placé. Quels sont les projets communaux, y compris d'habitat, avec Morbihan Habitat ? Morbihan Habitat a non seulement vocation à gérer les casernes, mais à construire les nouvelles casernes. Faut-il encore que le prix payé pour le bail rende cette construction possible, ce qui aujourd'hui, est un peu difficile. Comment nous faisons de la cession ? Que faisons-nous du prix de la cession ? Est-ce qu'il est réinjecté dans les casernes ? Tous ces sujets font partie du débat que nous devons avoir.

Nous nous sommes concentrés sur la sortie du BEA, pour faire en sorte que Morbihan Habitat se substitue à la SOGEA dans la gestion, mais ce sujet ne change pas grand-chose pour les gendarmes. Nous avons passé la première étape qui nous permettra ensuite d'enclencher la deuxième. Cette première étape se terminant, nous allons enclencher la deuxième et consulter les élus concernés. Ce sujet sera aussi débattu dans la 1^{ère} commission parce qu'il va nécessiter un certain nombre de débats. Je proposerai d'ailleurs peut-être que le colonel lui-même vienne dans cette commission, pour débattre de ce sujet, ce qui me semble assez logique. Le sujet est très sensible. Les maires sont attachés à leur gendarmerie, nous le sommes tous et l'enjeu est que la caserne reste attractive.

Je vous propose, en l'absence d'autres questions, que nous votions. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Merci beaucoup.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Le dernier point pour la 1^{ère} commission concerne la présentation des actions entreprises suite au rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes sur la gestion des systèmes d'information. Ce rapport est présenté par Muriel JOURDA. Nous aurons simplement à en prendre acte.

Départ de Nicolas JAGOUDET (*pouvoir donné à Muriel JOURDA*).

RAPPORT N° 8 (Pos. 24362)**Présentation des actions entreprises suite au rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes sur la gestion des systèmes d'information**

Mme JOURDA, rapporteure de la 1^{ère} commission

Merci, M. le Président. Il y a un an, le président nous avait communiqué les observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne sur la gestion des systèmes d'information pour les exercices 2016 et suivants. Un an après, nous devons présenter un rapport, ce que je vais faire devant vous, sur les actions entreprises par le département, suite aux observations de la Chambre régionale des comptes. Cinq recommandations avaient été formulées.

La première visait à ce que le département se dote d'un plan de conduite de la transformation numérique prévoyant la gouvernance et les moyens confiés à la direction générale des ressources humaines et numériques. Ce plan a été réalisé.

La deuxième recommandation visait à ce que le département arrête un schéma directeur des systèmes d'information conforme aux normes professionnelles Cobit, qui est un référentiel. Le Président nous indique que ce schéma stratégique numérique est en phase d'étude avec un prestataire et qu'il sera réalisé en 2025, soit assez prochainement.

La recommandation n° 3 était d'établir la cartographie applicative des systèmes d'information. Elle est en phase de cadrage, avec le choix du logiciel et la mise en place d'une mission par un agent ensuite, dès 2025.

La recommandation n° 4 invitait le département à doter la direction des services numériques d'un plan de formation spécifique, compatible avec la cartographie cible des compétences. Le plan de formation est en phase d'étude, en lien avec le service formation du département.

Enfin, la recommandation n° 5 incitait le département à adopter et mettre en ligne sur le site Internet du département la politique de confidentialité des données recueillies. Vous savez que le site internet est en phase de développement et il sera mis en production en janvier 2025. Cette recommandation pourra donc être suivie d'effets.

Je vous demande donc, pour le Président, de bien vouloir lui décerner acte de sa communication sur les actions entreprises par le département suite aux observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne sur la gestion des systèmes d'information du département, pour les exercices 2016 et suivants.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques ? Non. Nous en prenons acte.

L'assemblée prend acte de la présentation des actions entreprises suite au rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes sur la gestion des systèmes d'information.

Merci, Mme la Sénatrice. Nous passons aux rapports de la 6^{ème} commission Éducation, culture, sport et vie associative. Le rapport n° 11, relatif à la politique en faveur des collèges, est rapporté par Mme PENHOUE.

Départ de :

- Rozenn GUEGAN (*pouvoir donné à Denis BERTHOLOM*)
 - Muriel JOURDA (*pouvoir donné à Marie-Hélène HERRY*),
 - Stéphane LOHEZIC (*pouvoir donné à Sophie LEBRETON*),
 - Marianne ROUSSET (*pouvoir donné à Mohamed AZGAG*),
 - Stéphane HAMON sans pouvoir,
 - Nicolas JAGOUDET sans pouvoir.
-

Politique en faveur des collèves

Mme PENHOUE, rapporteur de la 6^{ème} commission.

Merci, M. le Président. Chers collègues, afin de notifier avant le 1^{er} novembre, aux chefs d'établissement, les moyens alloués par la collectivité, comme il est prévu par le code de l'éducation, les dotations aux collèves doivent être décidées dès à présent.

S'agissant tout d'abord des dotations et subventions aux collèves publics, le Président nous propose de maintenir les conditions d'affectation décidées l'an passé. Pour rappel, lors de notre réunion du 22 septembre 2023, nous avons fait le choix de reprendre en paiement direct, sur le budget départemental, l'ensemble des charges d'énergie des collèves, afin de les protéger des variations conséquentes des coûts à venir. Les perspectives, alors évoquées, se sont confirmées. S'agissant de l'approvisionnement en électricité, le montant payé en 2024 a quasiment triplé par rapport à 2023, tandis que le montant des factures de gaz a été multiplié par 2,5. Le président nous propose donc, pour 2025, de reconduire ces modalités d'intervention et de conserver en paiement direct, sur le budget départemental, les charges d'énergie.

Pour ce qui concerne les autres critères de dotation, le Président nous propose de reconduire les conditions d'affectation de moyens à chaque établissement, suivant leurs spécificités établies à partir du nombre d'élèves, de leurs dépenses d'approvisionnement en eau et de traitement des déchets, du nombre de mètres carrés bâtis, de la présence d'internes, de sections ULIS ou SEGPA, voire de leur classement en REP. Le président nous propose par ailleurs de maintenir un critère pour le versement de la dotation de base, qui comme pour les dotations votées en 2020, serait conditionné par le niveau du fonds de roulement, constaté dans chaque établissement. En effet, ces fonds de roulement sont toujours très conséquents (3,98 M€) sans que des besoins de financements soient identifiés au-delà d'un certain seuil de disponibilité de ces fonds de roulement. En conséquence, plutôt que de laisser perpétuellement dormir ces moyens, il est proposé de maintenir le dispositif qui permet au collève d'équilibrer son budget en faisant appel à ces fonds, s'ils sont suffisamment conséquents. Pour l'année 2025, le non-versement proposé atteindrait 288 889 € contre 540 329 € l'an passé.

Il nous est proposé par ailleurs de reconduire le fonds commun d'investissement, afin d'accompagner les établissements dans leurs acquisitions mobilières et matérielles. Ce fonds, doté de 500 000 €, permettra aux collèves de faire rapidement face aux besoins identifiés, sans recours à une épargne de précaution. Sur six ans, depuis 2020, 3 M€ auront bénéficié à l'équipement matériel et mobilier des collèves publics, en plus des dotations attribuées annuellement, à ce titre, aux collèves, soit 329 764 € en 2025.

Des dotations spécifiques sont également proposées par le président, afin de soutenir particulièrement le collève de Le Palais, pour des frais liés à l'insularité, mais également pour favoriser l'acquisition d'équipements, au plus près de ses besoins, ainsi que pour couvrir les charges particulières du service de restauration du collève d'Elven.

Le président nous demande également de prévoir les crédits nécessaires permettant la compensation des charges supposées par la région pour le fonctionnement de la cité scolaire de Guer, d'une part, et de deux services de restauration des collèves Paul Langevin d'Hennebont et Jean-Loup Chrétien de Questembert, d'autre part. En effet, au cours de l'année 2024, nos deux collectivités se sont entendues sur le principe de calcul de ces compensations qui sont désormais établies de manière conventionnelle.

Enfin, le président nous demande de prévoir des crédits pour les difficultés exceptionnelles que pourraient rencontrer les établissements, ainsi que pour la participation aux frais de fonctionnement des collèves publics des départements limitrophes.

En intégrant les crédits dédiés à l'accès aux équipements sportifs dont je vous parlerai plus tard, il nous est donc proposé de voter un crédit global de 8 501 738 € contre 8 023 637 € en 2024.

En application du principe de parité, sont également déterminées les subventions et dotations aux collèges privés pour lesquels le Président nous demande de prévoir un montant de 13 536 601 € contre 13 425 743 € en 2024. Ce crédit en direction des 45 collèges privés se compose de dotations de fonctionnement et d'équipement courant, du forfait d'externat, y compris pour la part personnels, compensant en partie la masse salariale des agents techniques départementaux intervenant dans les collèges publics, de dotations spécifiques et de dotations d'accès aux installations sportives.

Pour ce qui concerne particulièrement les dotations d'accès aux installations sportives, au bénéfice des collèges publics et privés, les principes du dispositif restent inchangés, suite aux modifications opérées en 2023 sur les tarifs horaires d'indemnisation. Toutes les œuvres pédagogiques thématiques que nous proposons dans le cadre de notre politique éducative, s'adressent à l'ensemble des collégiens morbihannais. Le Président nous propose de prévoir un montant de 906 000 €, identique à 2024.

En définitive, pour ce qui relève des dotations aux collèges, ces propositions conduiront à inscrire au prochain budget de 2025 des crédits à hauteur de 22 944 339 € pour les 87 collèges morbihannais contre 22 355 380 € en 2024.

Au-delà des dotations au sens propre, notre assemblée doit déterminer les tarifs de restauration et d'internat pour les collèges publics morbihannais. Lors de notre réunion du 22 septembre 2023, par une mesure technique consistant en une baisse du prélèvement sur recettes perçues par le département au titre de la contribution des services de restauration aux charges du personnel, conjuguée à une hausse des tarifs appliqués aux usagers (+ 5,1 %), nous avons permis aux établissements de disposer de marges de manœuvre supplémentaires pour l'approvisionnement en denrées, soit + 8 % pour 2024. À nouveau, cette hausse du budget denrées consentie semble insuffisante au regard de l'inflation observée et ne permettra pas aux établissements de poursuivre leur progression vers une politique d'achat favorisant les produits locaux et de qualité, voire même de maintenir le niveau acquis. Si la lutte contre le gaspillage alimentaire permet de dégager des marges de manœuvre financières, celles-ci peuvent s'avérer insuffisantes et devront être renforcées par un recours au fonds de roulement de chaque collège, fonds de roulement qui, par ailleurs, marque un nouveau fléchissement à la clôture de l'exercice 2023. De plus, le déploiement du programme Morbihan Ty Self, qui permet de réduire massivement le gaspillage, ne concerne pas encore tous les collèges publics, même si les déploiements se poursuivent à bon rythme. Afin de permettre aux établissements de ne pas décrocher au regard des chiffres actuellement disponibles, le Président nous propose une nouvelle augmentation raisonnable de ce crédit denrées, à disposition des établissements, de l'ordre de 4,19 %, afin de le porter à hauteur de l'inflation constatée. Les augmentations des autres postes de dépenses, énergie et charges de personnels notamment, seront quant à elles supportées par le budget départemental.

Le détail de l'ensemble des tarifs de restauration et d'internat nous est exposé pages 103 et 104 du livre des rapports. Le tarif le plus pratiqué pour nos élèves, très majoritairement demi-pensionnaires, progresserait donc de 3,10 à 3,23 €. Par ailleurs, le Président nous propose de maintenir le taux de participation des usagers aux charges du personnel à 15,6 % et le taux de participation aux services généraux des établissements à 15 % des repas servis.

Enfin, le président nous demande de l'autoriser à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions d'occupation précaires des logements de fonction non affectés par nécessité absolue de service : les conventions à intervenir pour l'utilisation d'équipements sportifs, ainsi que celles conclues pour l'usage des locaux scolaires en dehors des périodes d'utilisation pour l'enseignement.

En conclusion, le président nous demande de bien vouloir nous prononcer sur l'ensemble de ces propositions, qui sont récapitulées en pages 105, 106 et 107 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? M. CARIS.

M. CARIS – M. le Président, mes chers collègues, la politique en faveur des collèves, qui nous est présentée, reconduit largement celle de l'an passé. Malgré quelques imprécisions relatives aux augmentations ou réductions de certaines lignes, nous pouvons observer globalement une augmentation de la dotation globale allouée aux collèves, avec un nombre d'élèves en baisse et moins de réfections. De ce fait, nous adhérons à ce projet de dotations, qui en outre, permet aux établissements d'avoir moins d'incertitudes, du fait de la prise en charge des dépenses de viabilisation. Les factures d'électricité et de gaz à venir, selon la météo et les vacances scolaires, étaient, pour les gestionnaires dans les collèves, souvent sources d'inquiétudes ; je peux en parler en connaissance de cause.

Toutefois, nous n'adhérons pas à vos choix en matière de tarification de la restauration. L'augmentation de 4,19 % des tarifs, justifiée par l'inflation, passant de 3,10 à 3,23 € pour les demi-pensionnaires, nous paraît excessive et même déplacée. Vous nous répondez que cela ne représente que 18,20 € par an à la charge des familles. Cette somme paraît modeste ; pour autant, cette augmentation des tarifs de restauration s'ajoute à d'autres et contribue à renforcer les difficultés à boucler les fins de mois de nombreuses familles. Comme vous le savez, nous ne comptons plus les rapports et les preuves de l'appauvrissement d'une partie croissante de nos concitoyens. La part des familles pauvres a largement augmenté en France. Pour preuve à nouveau, le 18^{ème} baromètre de la pauvreté du Secours populaire, publié il y a quelques jours. Vous me direz qu'il existe le dispositif Rest'o Collège, qui aide à hauteur d'1 € les familles, en fonction de leur quotient familial, mais comme il n'est pas revalorisé, les familles concernées subiront une augmentation des tarifs de plus de 6 %. Bien que nous n'ignorons pas l'augmentation du prix des denrées alimentaires, nous estimons, pour notre part, que notre collectivité se doit de faire une priorité de soutenir le pouvoir d'achat des familles morbihannaises qui scolarisent leurs enfants dans nos collèves publics. L'augmentation du tarif usager représente un gain de recettes de l'ordre de 200 000 à 250 000 € pour le département. Même si elle paraît importante dans l'absolu, que représente cette somme, dans le relatif, comparée à d'autres budgets consacrés à diverses activités ? La jeunesse est notre priorité et notre priorité est aussi de faire en sorte que les familles accèdent à la restauration scolaire dans les meilleures conditions et au coût le plus bas.

Pour terminer, je profiterais de l'occasion qui m'est faite de m'exprimer pour rappeler notre opposition à la carte scolaire qui a été présentée au dernier CDEN. Ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui, mais j'en profite pour l'évoquer, puisque nous ne parlons jamais de ce qui se passe au CDEN. Cette année, le Morbihan perd encore huit postes, après de nombreuses suppressions les années passées. En conséquence, de très nombreuses écoles se retrouvent avec des classes surchargées, en devant relever le défi de l'école inclusive, sans toujours avec les moyens en AESH. Ce n'est pas de la responsabilité du département, mais nous devons mettre en avant cette réalité.

Par ailleurs, les perspectives nationales laissent présager une nouvelle dégradation de la situation de l'Éducation nationale. En effet, un budget de l'Éducation nationale reconduit à l'identique en 2025, avec 2 % d'inflation, comme l'a souhaité la ministre démissionnaire, en demandant une sanctuarisation a minima, n'est jamais que l'équivalent d'une nouvelle baisse de crédits, avec une ponction de 700 M€ déjà en 2024. Cet affaiblissement de l'offre du service public va à l'encontre des principes et valeurs d'égalité des chances que nous défendons avec force. Quelle ambition pour cette priorité nationale que doit être l'éducation de nos jeunes ?

Pour en revenir à la politique en faveur des collèves, nous vous demandons donc deux votes sur ce rapport : un vote sur les dotations aux collèves, qui sera favorable de notre part et un vote sur les tarifs de restauration, pour lequel nous voterons contre. Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Je ferai deux éléments de réponse, en commençant par la carte scolaire et les effectifs. On entend toujours les mêmes propos, mais nous constatons que dans les collèves, les classes ne sont pas surchargées. Il reste peut-être un ou deux cas à régler, mais globalement, j'ai le sentiment que lorsque j'étais à l'école, nous étions beaucoup plus nombreux par classe qu'aujourd'hui et nous ne nous en portons pas plus mal. On peut toujours vouloir toujours plus de profs, mais les chiffres clés de l'Éducation nationale montrent qu'il y a un prof pour 14 élèves en France. J'entends bien qu'ils ne sont pas tous derrière un élève, mais il ne me semble pas que l'on manque de profs dans ce pays. À un moment, on ne peut pas toujours avoir plus de moyens. L'État est quasiment en faillite et ne peut pas toujours embaucher plus. François HOLLANDE voulait faire un marqueur de gauche et embaucher 60 000 profs, sans savoir s'il y avait

des besoins. Je ne suis pas toujours pour avoir plus. À certains endroits, compte tenu du nombre de personnes qui ont besoin d'un apprentissage de la langue française, les moyens doivent peut-être être renforcés pour en enlever un peu ailleurs.

Dans notre département, la rentrée s'est objectivement plutôt bien passée. L'occasion m'est donnée de saluer le DASEN, qui est parti hier et qui a fait un très bon travail dans ce département. Nous avons des relations de qualité et il me semble que les moyens alloués sont plutôt bons. Si nous perdons des élèves, il n'est pas illogique que nous perdions quelques profs. Quand j'étais maire de ma commune et que nous perdions 25 élèves, il ne me semblait pas totalement illogique que nous perdions un enseignant. Je n'allais pas m'enchaîner aux grilles de l'école pour défendre le même nombre d'enseignants ou de classes avec 25 élèves en moins ! À des moments, il faut rester réaliste. La gestion se passe plutôt bien dans le Morbihan et aucune difficulté particulière ne nous remonte au sein de l'Éducation nationale. Nous avons des profs engagés, de qualité, que je salue pour ce qu'ils font. Cela ne veut pas dire qu'à des endroits, les moyens doivent être mis en place. Madame BELLOUBET n'appelle pas un chat un chat, appelle les groupes de niveau des groupes de besoin. De qui se moque-t-on ? Tant que l'on parlera aux Français de cette manière, sans désigner les choses par leur nom, il ne faut pas s'étonner qu'ils n'aient aucune confiance dans les hommes et les femmes politiques. Elle voulait rester, j'espère que le Premier Ministre lui dira d'aller voir là-bas si j'y suis ! À un moment donné, il faut dire les choses. Est-ce qu'il faut des groupes de niveau ou pas ? Nous pouvons avoir des débats philosophiques sur ce sujet, mais en certains endroits, en France, certains élèves sont peut-être plus en difficulté, ont à avoir un apprentissage de la langue française et il faut les aider. C'est aussi une manière de favoriser une insertion de qualité. Sans doute faut-il alors des groupes de niveau.

Concernant la tarification des cantines scolaires, nous proposons une hausse de 4,19 % qui porte sur les usagers. En dix ans, ce n'est que la seconde fois que nous augmentons les tarifs. L'absence d'augmentation de tarifs ne signifie pas une non-augmentation des coûts pour la collectivité. En 2022, 270 000 € supplémentaires ont été apportés, 100 000 € en 2023, ce qui pèse sur nos capacités. Je rappelle aussi que l'inflation alimentaire a été de plus de 21 % entre 2022 et 2024, selon l'INSEE. Le coût de nos repas est très maîtrisé puisqu'il est en moyenne de 3,23 €, alors que le Finistère est à 3,55 € et les Côtes-d'Armor à 3,40 €. Nos repas seront facturés moins chers que nos voisins, sans compter le Rest'o Collège que nous avons augmenté de 25 % en le passant de 80 centimes à 1 €. Cet euro par repas concerne 8 500 familles et représente 1,2 M€ supplémentaire pour le département. Nous ne laissons personne au bord de la route. L'augmentation n'est pas illogique. J'entends que vous ne soyez pas d'accord, mais il est normal qu'à un moment, l'effort puisse être partagé. Je rappelle que le coût de production d'un repas est de 10,58 € dans le Morbihan et la facturation moyenne est de 3,23 €, ce qui représente un reste à charge de 7,35 € par le département, sans compter l'euro du Rest'o Collège pour les autres collégiens. Le reste à charge est élevé et nous prenons en charge la majorité du coût. Il n'est pas illogique qu'une augmentation soit facturée.

Puisque vous souhaitez deux votes, nous allons voter d'abord l'ensemble des dotations, en dehors de l'augmentation de la tarification des cantines. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

- Pour les tarifs 2025 de la restauration et de l'hébergement des collèges publics, le résultat des votes est de :
 - 32 voix pour ;
 - 8 voix contre (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Catherine QUÉRIC et Rozenn MÉTAYER*) ;
 - 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

- Pour l'ensemble des autres points, le résultat des votes est de :
 - 40 voix pour ;
 - 0 voix contre ;
 - abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au point suivant qui concerne les suites données aux recommandations adressées par la Chambre régionale des comptes relatives à la gestion des collèges. Marie-Hélène HERRY nous rapporte ce point, pour un dont acte.

Départ de :

- Alain CARIS (*pouvoir donné à Mathieu GLAZ*),
 - Myrienne COCHE (*pouvoir donné à Damien GIRARD*).
-

RAPPORT N° 10 (Pos. 24352)

Suites données aux recommandations adressées par la Chambre régionale des comptes relatives à la gestion des collèges

Mme HERRY, rapporteure de la 6^{ème} commission.

Merci M. le Président. Lors de notre réunion du 22 septembre 2023, vous nous aviez communiqué le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne sur la gestion des collèges, pour les exercices 2016 et suivants. L'article L. 243-9 du code des juridictions financières prévoit que dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, un rapport doit être présenté sur les actions entreprises par le département, à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes.

L'unique recommandation, adressée par la Chambre régionale des comptes, invitait notre département à adopter un schéma stratégique des collèges, incluant une dimension d'aménagement à long terme. Le département dispose d'ores et déjà d'un tel schéma stratégique. En effet, dès fin 2022, nous avons adopté, au sein de cette assemblée, un plan pluriannuel d'investissement d'un montant de 174 M€ pour les collèges publics. Ce document stratégique, précis et complet, s'appuie sur une analyse fine de l'état de chaque collège, sur une priorisation des interventions et sur l'observation de l'évolution de la démographie collégienne.

En conclusion, le président nous propose donc de prendre acte des suites données à cette recommandation formulée par la Chambre régionale des comptes de Bretagne, dans son rapport d'observations définitives concernant la gestion des collèges pour les exercices 2016 et suivants.

Il y a avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non. Nous prenons acte.

L'assemblée prend acte des suites données aux recommandations adressées par la Chambre régionale des comptes relatives à la gestion des collèges.

Nous passons au bilan de la délégation de service public relative à la gestion du domaine départemental de Suscinio, sur la belle commune de Sarzeau. M. Ronan LOAS.

Bilan 2023 de la délégation de service public relative à la gestion du domaine départemental de Suscinio

M. LOAS, rapporteur de la 6^{ème} commission.

Merci M. le Président. Mes chers collègues, à la veille des Journées européennes du patrimoine, il est aussi le moment de faire le bilan de la gestion du domaine départemental de Suscinio, qui est bon, voire très bon. Depuis 2018, le département a confié la gestion du domaine de Suscinio à la société Kléber Rossillon. Une société ad hoc a été créée : la société Gestion du domaine de Suscinio.

Le bilan de la délégation pour l'exercice 2023 fait ressortir d'excellents résultats de fréquentation. Nous avons franchi, pour la première fois, la barre des 200 000 visiteurs en 2023, soit un total de 219 156. Cette attractivité du domaine est permise par une offre qui a été renouvelée et diversifiée, de nombreuses animations pendant les vacances scolaires et la période estivale, 16 nocturnes l'été et plusieurs temps forts dans l'année, comme pour les Journées européennes du patrimoine en septembre et les Journées de l'archéologie au mois de juin. La communication, déployée par la société, est en augmentation et appuie le développement du site. Les moyens humains ont également été consolidés, en particulier sur la communication, l'accueil du public et la médiation. Cette fréquentation en hausse est aussi le fruit des importants investissements réalisés par le département sur le domaine.

Sur le plan de la gestion, les résultats suivent et sont très bons. Le développement de la fréquentation s'accompagne logiquement d'un développement des ressources, notamment celles tirées de la billetterie. Par ailleurs, les ventes de marchandises et la restauration participent à cette augmentation du CA, avec, en 2023, une hausse de 0,5 M€, soit + 29 % par rapport à 2022. Les charges progressent également en parallèle, ce qui est logique, mais à un rythme moins soutenu de + 18 %.

S'agissant notamment de la redevance versée par GDS au département, qui est assise sur le chiffre d'affaires, celle-ci est également en progression et s'est élevée, en 2023, à plus de 150 000 € contre 100 000 € en 2022. Après la prise en compte du résultat financier exceptionnel et de l'impôt sur les bénéfices, la société GDS dégage, sur l'exercice 2023, un bénéfice de 331 933 € net d'impôts. Les perspectives pour l'année 2024 restent bonnes jusqu'à mi-année et la fréquentation est déjà largement supérieure à celle de l'année 2023.

Il y a avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non. Nous prenons acte.

L'assemblée prend acte du bilan 2023 de la délégation de service public relative à la gestion du domaine départemental de Suscinio.

Nous passons maintenant à la 7^{ème} commission Infrastructures routières, mobilités douces et ports. Gérard PIERRE nous rapporte le dernier bordereau : Volet mobilités du CPER 2023-2027 : avis du département du Morbihan.

Départ de Pierre GUEGAN.
(Dominique LE MEUR sans pouvoir).

Volet mobilités du CPER 2023-2027 : avis du département du Morbihan

M. PIERRE, rapporteur de la 7^{ème} commission

Merci M. le Président. En juin 2023, l'État a lancé des discussions avec les grandes collectivités territoriales, sous la coordination des régions, pour définir les volets mobilités des contrats de plan État-Région, en promettant 8,6 Md€. En Bretagne, ces négociations ont abouti un an plus tard, le 28 juin 2024, avec l'adoption par le conseil régional de Bretagne de l'avenant mobilités 2023-2027 du CPER 2021-2027. Ce volet mobilités s'élève à 682 M€, répartis entre l'État, la région, SNCF Réseau et les collectivités infrarégionales, dont le Morbihan est, de loin, le premier contributeur, derrière l'État et la région.

Tout d'abord, il est à souligner que la région Bretagne paraît défavorisée dans la répartition de l'enveloppe nationale. Il est question, pour la Bretagne, de se répartir 233 M€ de l'État, pendant 5 ans sur 4 départements. Si on parlait d'une répartition équitable par poids démographique, ce qui ne sera pas le cas, le Morbihan pourrait espérer un peu moins de 10 M€ par an, pour les routes nationales, les lignes ferroviaires, les pôles d'échanges, le fret, les véloroutes. C'est un quart des crédits que nous consacrons chaque année à nos propres infrastructures routières, cyclables et portuaires, signe de la bonne tenue des compétences décentralisées.

En outre, si l'État s'engage à mobiliser 8,6 Md€ pour la contractualisation des volets mobilités 2023-2027, avec une priorité affichée pour le ferroviaire, avec 233 M€, la Bretagne obtient moins de 3 % des crédits, alors qu'elle pèse plus de 5 % de la population française. Un peu plus des deux tiers des fonds alloués par l'État sont destinés aux transports ferroviaires et collectifs, marquant le début du plan de 100 milliards pour le ferroviaire d'ici 2040. Le financement annuel du ferroviaire augmente de 90 % par rapport aux contrats précédents, avec notamment 2,5 Md€ pour la modernisation des petites lignes, 500 M€ pour le développement du fret et 500 M€ pour rendre les gares nationales prioritaires accessibles. Par ailleurs, 500 M€ seront dédiés aux ports et plus de 400 M€ au secteur fluvial, mais aucun de ces fonds ne bénéficiera à la Bretagne. 200 M€ seront consacrés aux véloroutes. C'est une nouveauté de cette génération de contrat de plan État-Région. On relativisera toutefois : la Bretagne bénéficiera, à ce titre, de 10 M€, c'est-à-dire 2 M€ par an. Le Morbihan peut espérer, proportionnellement à sa population, 450 000 € par an. C'est moins d'un seizième que ce que nous avons pris l'engagement de consacrer à cette compétence.

Ce volet mobilités du CPER breton, tel qu'il a été adopté, comprend quatre orientations stratégiques.

La 1^{ère} orientation est d'augmenter l'usage du train en développant les infrastructures ferroviaires et en inscrivant l'offre ferroviaire dans une approche multimodale. Le service express régional métropolitain reprend l'annonce de l'État de favoriser la création d'une sorte de RER dans une dizaine de grandes métropoles françaises, dont Rennes, RER qui peut être imaginé soit sous forme ferroviaire, soit sous la forme de bus à haut niveau de service. Dès l'annonce de cette ambition par le Président de la République l'an dernier, le Président a plaidé pour qu'en Bretagne, un tel SERM ne se limite pas à Rennes, mais profite aussi au Sud Bretagne, en améliorant le niveau de service de la ligne ferroviaire Redon-Vannes-Auray-Lorient-Quimper. Nous pouvons depuis nous réjouir d'avoir vu cette ambition inscrite dans le volet mobilités, grâce aussi à la mobilisation solidaire de toutes les intercommunalités concernées et notamment dans le Morbihan, de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Lorient Agglomération et Auray Quiberon Terre Atlantique.

La 2^{ème} orientation est d'améliorer l'accès à la pointe bretonne et au centre Bretagne. Il est surprenant que l'État valorise, dans ce CPER breton, les crédits alloués à Rungis, hors du territoire breton et sans contribution financière locale. Cela pose la question de futures ponctions sur d'autres CPER, pour des projets nationaux, comme la modernisation de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. La poursuite de la mise à 2x2 voies de la RN 164 constitue la deuxième opération retenue au titre de cette orientation, malgré les réserves de l'Autorité environnementale.

Pour rappel, ce projet mobilise déjà 90 % des crédits routiers du CPER 2015-2022 et nécessiterait encore 86 M€ sur le prochain CPER 2028-2032. Pendant ce temps, l'État et la région ne soutiennent pas le projet structurant « *Triskell* », laissé au seul département du Morbihan, pour les axes Lorient-Pontivy et Vannes-Pontivy, avec un budget de 300 M€, sans cofinancement, contrairement à la RN 164. Nous avons, à plusieurs reprises, pu faire savoir le caractère inéquitable de cette situation.

La 3^{ème} orientation est d'assurer une desserte fine et durable des territoires. Le projet de l'échangeur du Liziec, estimé à 80 M€, est un enjeu majeur pour le réseau routier breton. Il s'étalera sur deux CPER, avec 32 M€ nécessaires sur la période 2023-2027. Initialement, la région ne prévoyait pas de contribution, laissant seuls l'État, le département et l'EPCI gérer ce point noir du réseau routier breton, avec un trafic 11 fois supérieur à celui de la RN 164. Cependant, les discussions restent ouvertes, notamment sur les circulations douces et les compensations environnementales. Le département du Morbihan est prêt à avancer la subvention de l'État du CPER suivant, pour assurer la continuité du projet.

La 4^{ème} orientation est de relever le défi du fret ferroviaire pour décarboner le transport de marchandises. La Bretagne fait face à des enjeux importants concernant le fret et l'embranchement des ports, comme la rade de Lorient, mais ces questions relèvent davantage du développement économique, hors des compétences départementales. Aussi, le département n'a pas vocation à financer ces opérations.

Une contribution de 16 M€ est attendu de la part du département sur les enjeux morbihannais.

Sur les projets routiers, deux opérations sont retenues. Le Liziec est identifié à hauteur de 32 M€, dont 16 M€ apportés par l'État. Le département cofinancera avec GMVA le solde, à raison de 2/3-1/3, soit 10,67 M€ pour le département. L'étude de mobilités sur l'aire urbaine de Lorient est intégrée pour 500 000 €, soit un cofinancement de 20 % pour le département, c'est-à-dire 100 000 €.

Sur les projets ferroviaires, les opérations financées par le département seraient les suivantes. Le tire-bouchon, c'est-à-dire la ligne Auray-Quiberon, est budgétée à hauteur de 55 M€, dont 26,6 % par l'État, 40 % par la Région et 8,5 % par SNCF-Réseau. Il reste 25 % pour le local. Le département serait prêt à aider ce projet à hauteur de 3 M€, trouvant là pour le Morbihan un remarquable effet levier.

La Ligne nouvelle Bretagne Pays de la Loire est inscrite dans le volet mobilités, au travers de plusieurs sous-projets, avec pour logique de faire cofinancer la contrepartie locale en six parts égales entre les quatre départements et les deux métropoles. Le tout escompte un cofinancement par le département du Morbihan à hauteur de 1,01 M€. Un accord de principe sur ce montant a été donné, compte tenu des enjeux d'avenir pour la Bretagne et particulièrement le Sud Bretagne, en rappelant toutefois que cette clé de financement était profondément inéquitable, alors que l'Ille-et-Vilaine pèse 43 % de population de plus que le Morbihan. En outre, le Morbihan, au nom d'une solidarité régionale, se retrouve à financer les études préliminaires sur l'axe LNOBPL Rennes-Brest, là où il devrait n'être mobilisé que pour les axes sud (Rennes-Nantes et Rennes-Quimper). L'État et la région ont bien compris ce point de vue et convenu que la clé de répartition utilisée dans le cadre de ce CPER, le serait pour la dernière fois.

Le service express régional métropolitain se ventile en plusieurs sous projets : un programme de désaturation du nœud ferroviaire de Rennes, pour lequel le département du Morbihan contribuerait solidairement à hauteur de 1,05 M€, dont 700 000 € pour la réalisation d'un sixième quai en gare de Rennes ; la modernisation de l'axe Redon-Quimper, pour lequel le département sera attendu à hauteur de 140 000 € ; une étude d'ingénierie financière sur les modalités de financement des projets ferroviaires bretons, avec une participation de 40 000 € par le département du Morbihan.

En conclusion, le président vous propose d'émettre un avis favorable sur le volet mobilités 2023-2027 du CPER Bretagne 2021-2027, tout en soulignant :

- L'importance pour l'État d'un pré-engagement pour la complétude du financement du Liziec, dans le cadre d'une prochaine contractualisation ;

- L'importance d'une équité territoriale pour l'affectation des fonds État et région au titre des mobilités cyclables ;
- L'importance de revoir, à l'avenir, les clefs de cofinancement sur la ligne nouvelle Bretagne Pays de la Loire et le service express régional métropolitain, afin de tenir compte de l'intérêt géographique des projets, ainsi que du poids et des compétences des cofinanceurs.

Il y a avis favorable de la 7^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE – M. le Président, chers collègues, le volet mobilités du contrat de plan État Région, pour lequel nous devons émettre un avis aujourd'hui, est le fruit d'une trop longue négociation entre l'État français et la région Bretagne. Pourquoi cette longueur ? Si certains points stratégiques peuvent être à l'origine de certaines discussions, il nous semble que c'est plutôt la problématique du financement, dont vous avez largement parlé, qui en est la cause. En effet, si la région était prête à mettre plus que les 233 M€ présentés ici, l'État, qui doit mettre à l'euro identique, ne le pouvait pas. Nous en revenons à l'endettement de l'État, qui n'a plus nécessairement les moyens de financer ses ambitions et ne laisse pas toujours les collectivités gérer celles-ci de manière plus autonome, comme c'est le cas dans de nombreux pays d'Europe.

Le deuxième sujet financier, en corollaire, et peut-être le plus important, concerne cette autonomie financière des collectivités. La mobilité et notamment les problèmes de mobilité collective dans les territoires plus ruraux en France sont au cœur des préoccupations des citoyennes et des citoyens, dans leur quotidien. La compétence mobilités et transports est une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivité, avec des montants d'investissements importants, plus que nécessaires. S'agissant des EPCI, intercommunalités, agglomérations et métropoles, le versement mobilités est prévu par la loi et permet un budget fléché, clair que chacun, en tant qu'élus de ces échelons politiques, nous gérons avec sérieux et ambition. La région réclame cette autonomie via le versement mobilités additionnel et cela pourrait être, selon nous, une bonne chose. L'autonomie fiscale est vitale pour que les élus des collectivités territoriales puissent mener à plein leurs actions politiques. Je pense que nous pourrions être d'accord sur ce sujet.

À l'échelle de la Bretagne, si tout n'est pas parfait dans ce contrat, la coordination avec les départements est plutôt très active. Pour preuve, la mise en œuvre du service express régional métropolitain, qui profite beaucoup au Morbihan, dans le cadre de la ligne express Sud Bretagne. Si nous entendons vos réserves sur les limites des choix nord-sud en Bretagne, nous pensons que les priorités doivent se faire sur la totalité des mobilités, qu'elles soient routières ou ferroviaires. D'ailleurs, sur cet axe, dans une autre partie de la politique, la région montre son engagement en ouvrant aujourd'hui un point région à Pontivy, avec pour objectif de rendre plus opérationnel le travail pour le centre Bretagne. Nous notons également d'autres points positifs que vous avez relevés : le barreau Auray-Quiberon, la ligne de fret Auray-Pontivy-Saint-Gérard et enfin, l'un des plus gros projets de la région, les liaisons nouvelles ouest Bretagne Pays de Loire.

Dans l'ensemble, ce contrat de plan État-Région permet de nombreuses avancées stratégiques, mais nécessiterait des efforts de la part de l'État, afin d'assurer de meilleurs mécanismes de financements à long terme. Nous voterons favorablement l'avis que vous nous proposez. Je vous remercie pour votre attention.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Quelques commentaires sur vos deux interventions. Nous vous proposons un avis favorable, nous avons réussi à conclure et très objectivement, le département du Morbihan a été le plus allant, le plus facilitateur et celui avec lequel le travail s'est le mieux passé. Je pense que le président CHESNAIS-GIRARD pourra en témoigner, y compris de notre état d'esprit lors de la réunion, et le DGS qui m'accompagnait pourra aussi en témoigner.

Je rejoins ce qu'a dit Gérard PIERRE : globalement, pour la région toute entière, nous avons la moitié de la somme que nous devrions avoir par rapport à notre poids démographique national. Que la répartition ne se fasse pas selon une règle de trois peut se comprendre. De grands projets nationaux peuvent justifier que ce ne soit pas une simple règle de trois. Sinon, on la ventile au besoin et il n'est plus nécessaire de faire des contrats de plan État-Région. Néanmoins,

objectivement, la région Bretagne est sous-dotée par rapport à ce qu'elle devrait avoir, et ce de manière historique.

Nous sommes collectivement montés au créneau auprès d'Élisabeth BORNE pour essayer d'augmenter l'enveloppe, ce qui a été fait, mais non pas dans les proportions que nous aurions souhaitées. Néanmoins, nous pensons qu'il vaut mieux conclure. Si nous n'arrivons pas à conclure, la réfaction va se faire assez rapidement et il n'est pas certain que nous puissions le signer. Nous avons donc plutôt intérêt à le signer assez rapidement parce que ce qui n'est pas signé repartira, à mon avis, à l'envoyeur. Essayons au moins de sanctuariser ces sommes, ce qui permettra d'avancer sur certains dossiers. Des montants importants, sur des durées assez longues, donnent l'impression de budgets énormes, mais nous faisons beaucoup plus, à nous seuls, que le contrat de plan État-Région pour quatre départements.

Lors de cette réunion, nous avons proposé de contribuer plus que ce que l'on nous demandait. Les autres départements sont venus toujours en essayant de payer moins ; il faut dire qu'ils sont fauchés ! J'ai dit au Président CHESNAIS-GIRARD de noter au procès-verbal que nous demandions de contribuer plus. Il voulait que nous réduisions notre contribution sur le tire-bouchon Quiberon-Auray et que par ricochet, la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique compense ce que nous n'aurions pas payé. Il était difficilement explicable que nous financions un centre à Quimper ou ailleurs pour stocker des TER, alors que nous n'aurions pas financé la ligne et le tire-bouchon Quiberon-Auray, ce qui n'aurait pas de sens. J'ai demandé que l'on remette les sommes prévues et j'ai dit que l'on irait sur d'autres domaines. Au final, nous apportons 1 M€ supplémentaire que ce qui avait été prévu. Nous avons tous intérêt à jouer collectif sur ce dossier. Vous avez les chiffres, vous voyez que le département du Morbihan, et de loin, est celui qui met le plus d'argent. Nous avons le sentiment que maintenant qu'ils ont été servis, nos amis d'Ille-et-Vilaine appellent la solidarité surtout quand elle vient vers eux et moins quand elle va vers les autres. Je ne parle même pas de l'ancien contrat de plan État-Région sur les universités. Le département du Morbihan se retrouve à cofinancer les universités, ce qui n'est pas totalement illogique, mais alors que là-bas, elles sont cofinancées par la région et l'État. La RN 164 est financée par l'État et la région ; les deux départements traversés, les Côtes-d'Armor et le Finistère, ne sont pas appelés à cotisation. La région et l'État en financent la moitié. La route Vannes-Pontivy est financée à 100 % par le département du Morbihan. Objectivement, c'est un investissement très lourd. Nous finançons des projets à 100 % sur notre territoire et sur les autres départements, les projets sont financés à 100 % par l'État et la région. Il n'y a pas d'équité de traitement ; nous sommes sous-dotés par rapport aux autres, de manière historique, dans le contrat de plan État-Région et celui-ci n'en fait pas exception. Il faut savoir être pragmatique et faire avancer les choses. C'est pourquoi, nous avons émis un avis favorable, notamment aussi parce que les crédits affectés au Liziec sont totalement indispensables pour faire sauter ce bouchon. Ce dossier pourra avancer et nous serons, pour notre part, au rendez-vous de ce contrat. Nous émettons un avis favorable, en ayant eu des relations de qualité avec la région sur ce sujet. Nous pouvons regretter un certain nombre de choix politiques qui ont été faits, mais les relations ont été de qualité.

Je vous propose que nous passions au vote. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Merci beaucoup.

Le résultat des votes est de :

- 38 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Clôture de la réunion

LE PRÉSIDENT – Voilà qui termine notre session. J'espère que le nouvel hémicycle vous a permis de travailler dans de bonnes conditions. Si vous avez quelques remarques, n'hésitez pas à en faire part pour que nous puissions apporter les améliorations nécessaires avant la prochaine session. Nous siégerons de nouveau dans l'hémicycle pour notre prochaine commission permanente. Je vous souhaite un bon week-end à toutes et à tous et à très bientôt.

(La séance est levée à 18 heures 12.)

Index nominatif
Indication des pages au procès-verbal des délibérations

M. David LAPPARTIENT	2-9, 12, 15-18, 19, 21, 22, 25, 26, 27, 28-29, 30-31, 32-34, 36, 37-38, 39, 41, 42-44, 45, 46, 49-50, 51
M. Mohamed AZGAG	23-25, 30
Mme Françoise BALLESTER	
Mme Karine BELLEC	2,
M. Denis BERTHOLOM	28, 32
M. Alain CARIS	42
Mme Myrienne COCHÉ	
M. Gilles DUFEIGNEUX	22, 27
Mme Gaëlle FAVENNEC	34
M. Damien GIRARD	9-12, 18-19
M. Mathieu GLAZ	
Mme Dominique GUÉGAN	
M. Pierre GUÉGAN	
Mme Rozenn GUEGAN	
M. Alain GUIHARD	
M. Stéphane HAMON	
Mme Marie-Hélène HERRY	45
M. Nicolas JAGOUDET	
M. Michel JALU	
Mme Marie-Odile JARLIGANT	
Mme Anne JEHANNO	
Mme Muriel JOURDA	35-36, 39
Mme Marie LE BOTERFF	
Mme Marie-José LE BRETON	
Mme Sophie LEBRETON	
M. Boris LEMAIRE	36-37, 49
Mme Dominique LE MEUR	
M. Gwenn LE NAY	
M. Dominique LE NINIVEN	
Mme Marie-Christine LE QUER	
M. Ronan LOAS	12-15, 46
M. Stéphane LOHÉZIC	
Mme Rozenn METAYER	25-26,
Mme Christine PENHOUËT	40-41
Mme Soizic PERRAULT	20-21
M. Gérard PIERRE	47-49
M. Thierry POULAIN	
Mme Catherine QUÉRIC	32-34
M. Benoît QUERO	
Mme Hania RENAUDIE	
M. Fabrice ROBELET	
Mme Marianne ROUSSET	